

Rencontres Genre, Droits et Sexualités

Le Planning familial en lutte contre les violences



Vendredi 10 et samedi 11 juin 2022

Strasbourg, France

Tables des matières

Les recommandations à la suite des rencontres GDS	4
Rencontres nationales et formations	4
Travail sur nos pratiques au sein du Mouvement	4
Renforcer la visibilité du travail du Planning dans la lutte contre les violences	5
Auteurs des violences	5
Le Planning et la Police	6
Le plaidoyer du Planning sur la police	6
La formation des policier.e.s	6
Le milieu carcéral	6
Introduction	7
Histoire de l'engagement du Planning familial dans la lutte contre les violences	8
Contexte politique et historique de la période :	8
Les années 60-70 : Les lois Neuwirth et Veil	8
Les années 80 : La médiatisation des violences faites aux femmes et la création du Numéro Vert	8
Les années 80-90 : Mobilisation au sein du Planning	10
LeS violenceS : prévenir, identifier, accompagner	12
Comment le Planning peut-il être plus visible sur la question des violences ?	12
La place et le plaidoyer du Planning en 2022 dans la lutte contre les violences à l'échelle nationale	15
Des spécificités dans l'approche du Planning	15
Les partenariats	15
Echanges :	16
Le Planning en lutte contre les violences : une diversité de pratiques et d'approches, un outil de recueil de données au service du réseau	17
World Café	19
Le dépistage systématique des violences en entretien	19
L'application Help And React	21
L'accueil de jour	21
Prévention en milieu festif - l'outil "Consentément"	24
Se saisir de nos programmes et dispositifs nationaux pour intégrer la parole des personnes concernées dans notre plaidoyer local et national	27
Les femmes en situation de handicap victimes de violences	28
Les jeunes mineures et majeur.e.s victimes de mariage forcé	30

L'éducation à la sexualité : un levier fondamental pour la lutte contre les violences	33
Accompagner les auteurs de violences	34
Table ronde	34
Travail en sous-groupe	47
Groupe 1 :	47
Groupe 2 :	49
Groupe 3 :	50
Le Planning, la police et la justice	53
Groupe 2 :	55
Groupe 3 :	56

Les recommandations à la suite des rencontres GDS

Rencontres nationales et formations

Réorganiser des rencontres annuelles sur les violences

Lors de la présentation de l'histoire de l'engagement du Planning familial contre les violences, il a été rappelé que le Planning a organisé des rencontres nationales d'échanges de pratiques sur les violences. L'une de ces premières rencontres était sur la thématique des groupes de parole pour femmes victimes de viols. Ce rappel historique a fait écho aux participant.e.s qui ont rappelé l'importance de mettre en commun et d'échanger sur nos pratiques sur les violences. Une journée confédérale par an serait riche pour le moment afin d'accompagner au mieux les personnes victimes de violences et de poursuivre les divers échanges qui ont eu lieu pendant les rencontres GDS.

Organiser une formation confédérale spécifique à la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants

C'est un besoin qui a émergé à plusieurs reprises dans les échanges lors des rencontres GDS.

Travail sur nos pratiques au sein du Mouvement

Développer une position sur la question du signalement pour des mineur.e.s ayant été victimes de violences mais n'étant plus en situation de danger

Il y a un travail à faire au niveau national, sur les situations de vulnérabilité et sur les obligations de protéger les mineurs. En effet, la loi sur ces situations est très claire. Est-ce que toutes les AD sont bien au point ? Est-ce que tout le monde respecte la loi ? Faut-il respecter cette loi dans toutes les situations ? Parfois, nous ne faisons pas de signalement si la personne supplie de ne pas le faire et si elle n'est plus en danger.

Généraliser le dépistage systématique des violences en entretien

Lors de l'atelier sur le dépistage systématique des violences, certaines AD ont été surprises que le dépistage systématique ne soit pas généralisé au sein du réseau. En effet, il y a des pratiques diversifiées. De plus, quand le protocole n'est pas clair, ce n'est pas du dépistage systématique. La généralisation du dépistage systématique des violences en entretien demande le travail sur des protocoles au sein des AD et la formation de chacun.e à cette pratique.

Renforcer la visibilité du travail du Planning dans la lutte contre les violences

Travailler grâce à l’outil du RDPF à donner plus de visibilité au travail sur les violences fait pas les AD.

Au sein des participant.e.s, il y a un sentiment que le Mouvement mène beaucoup d’entretiens sur la thématique violences mais cela ne se reflète pas dans les stats, pourquoi ? Il a été demandé que cette question soit creusée en collectif.

Mutualiser et développer des outils de communication sur les actions du Planning contre les violences

Les AD constatent un manque d’outils de communication pour donner de la visibilité à leurs actions d’accueil, d’accompagnement des personnes victimes de violence ainsi que de leurs actions de lutte contre les violences. Des AD ont développé des supports de communication et proposent de les partager au sein du Mouvement.

Auteurs des violences

Organiser des formations (échelle à déterminer : locale, régionale ou confédérale) sur le travail avec les auteurs de violence

C’est une 1^{ère} étape : se former parce qu’on va y être confrontées de toute façon, et ensuite c’est un degré au-delà si on met en place des actions spécifiques (ex : être formée sur comment gérer quand des paroles nous font violence à nous, font violence aux autres).

Élaborer un discours critiques des stages pour auteurs de violences

Pour les stages, on peut dire que c’est mal pensé, que ça ne fonctionne pas. Le système produit des aberrations, sans recherche...

Privilégier le travail avec les mineurs auteurs de violences

On voit des auteurs tous les jours dans les animations : ce travail est invisibilisé. Travailler avec des mineurs a plus de sens et fait plus écho à d’autres actions.

Privilégier la formation de professionnel.le.s à l’intervention auprès d’adultes auteurs de violences

Le travail auprès des auteurs de violences questionne sur différents aspects (cf CR des rencontres GDS). La place du Planning paraît plus pertinente en tant que formateur des professionnel.le.s qui accompagnent les auteurs de violence.

Axer notre plaidoyer au sujet des auteurs des violences sur l’importance de l’éducation à la sexualité

L’éducation à la sexualité est un de nos axes prioritaires de plaidoyer dans la lutte contre les violences. Nous avons une expertise et une expérience de terrain forte.

Le Planning et la Police

Le plaidoyer du Planning sur la police

Développer un discours très critique sur l'institution policière

→ Rappeler que le travail d'un.e policier.e est de protéger et d'accompagner. L'usage de la violence ne devrait pas faire partie des aspects majeurs de la profession

Il y a de l'enjeu sur le recrutement des flics et des gendarmes, dire qu'on est là pour protéger les gens et les accompagner, pas pour faire des plaquages au sol ! Que ce qui soit mis en avant ce soit l'aspect social du métier de policier, pas la dimension violente.

→ Plaidoyer sur l'impunité des flics, faire quelque chose des témoignages des personnes qui nous racontent combien des flics ont mal fait lors du dépôt de plainte. De plus, quand on parle de violences policières, il faut faire la différence entre les violences dans la rue ou lors des manifestations et les violences faites aux femmes lors de leur accueil dans les locaux de la police ou de la justice.

→ Élément de langage à utiliser dans notre plaidoyer : le système de la police annule tous les efforts des individus dans l'institution pour mieux accueillir etc.

→ Militer pour des vraies politiques publiques, une réforme judiciaire, des financements.

→ Élargir nos partenariats : s'allier au syndicat de la magistrature, avocats.

→ La réception de subventions publiques ne devrait pas être un frein à un discours radical sur la police. Les subventions : c'est pas des cadeaux. L'Etat a besoin de nous.

La formation des policier.e.s

→ Faire du plaidoyer sur les contenus et la durée de formation de la police : dans d'autres pays européens, c'est 3 ans de formation, avec des modules de psycho, de socio...

→ Former les policiers pendant leur formation de départ, pas les former une fois qu'ils sont en poste.

→ Plus largement, intégrer un module de formation dans le cursus de formation initiale des professionnel.le.s du service public qui rencontrent des femmes victimes de violences à leur accueil et leur écoute.

→ Proposer des espace d'analyse de pratiques aux policier.e.s

Le milieu carcéral

→ Poursuivre la réflexion au sein du Mouvement sur notre position concernant le milieu carcéral et l'impact des peines de prison

→ Rejoindre l'Observatoire International des Prisons

Introduction

Intervenante : Alice Ackermann, membre du Bureau confédéral

Le Planning familial est engagé dans la lutte contre toutes les formes de violences depuis des décennies. Au quotidien, nous accueillons des personnes victimes de violences notamment de violences sexuelles. Nous les écoutons, les accompagnons et luttons pour que leurs voix soient entendues et crues. A l'échelle locale et nationale, nous menons différents combats pour un changement social et féministe afin de mettre fin aux violences basées sur le genre.

Depuis le début de la médiatisation du mouvement #MeToo en 2017 et #Balancetonporc en France, le sujet des violences faites aux femmes est présent dans l'espace public. En France, l'opinion se sent de plus en plus concernée par cette lutte. La naissance du collectif #NousToutes dont est membre le Planning familial, a permis de mobiliser les personnes notamment à travers les manifestations du 25 novembre et le relai du décompte des féminicides sur les réseaux sociaux. En parallèle, le gouvernement français s'est saisi à sa façon, du sujet de la lutte contre les violences, en axant leur communication et actions sur les violences conjugales par le Grenelle des violences conjugales en 2019. A travers l'ensemble de ces mobilisations, nous faisons un constat qui nous interpelle : le Planning familial n'est pas assez repéré comme un acteur politique et de terrain dans la lutte contre les violences.

Par son expérience de terrain et son expertise politique, le Planning familial a pour ambition d'être pro-actif à toutes les échelles dans la lutte contre les violences. Lors des rencontres d'avancée du Plan Stratégique 2019-2022, les participant.e.s ont décidé de faire de la lutte contre les violences la thématique des rencontres annuelles du pôle Genre, Droits et Sexualités (GDS). De plus, le Planning ne compte plus de groupe de travail sur les violences et a pour objectif d'en reconstituer un. Les journées GDS sont donc une opportunité pour mobiliser des militant.e.s à relancer ce groupe de travail.

Histoire de l'engagement du Planning familial dans la lutte contre les violences

Intervenante : Nicole Greib, membre de la commission violences et militante de l'AD 67

Document : [0390_001.pdf](#)

Nicole Greib a milité aux côtés notamment de Marie-France Casalis, ancienne présidente du Planning familial, et Nicole Roussel : deux militantes pro actives dans la lutte contre les violences au sein du Planning familial.

Les années 1980-1990 ont été déterminantes pour le PF dans la lutte pour la prise en charge des violences faites aux femmes.

Contexte politique et historique de la période :

Les années 60-70 : Les lois Neuwirth et Veil

Dans les années 70, le Planning familial a fait sa "révolution culturelle". En effet, le Planning s'est confronté à la question du féminisme, a viré les spécialistes et s'est déclaré d'éducation populaire.

Le Planning depuis sa création accueillait des femmes pour des questions d'IVG et de contraception. L'association appuyait son plaidoyer sur la parole de ces femmes et sa grande pratique de terrain. Ces femmes faisaient confiance à celles qui les écoutaient, et en pouvant parler sur d'autres sujets elles ont commencé à parler des violences, des violences quotidiennes et conjugales qu'elles subissaient. Le monolithe de la loi du silence se lézardait.

La bataille pour les droits à la contraception et à l'avortement mobilisent beaucoup les militantes du Planning dans les années 60-70. Les lois Neuwirth et Veil font bosser ont mobilisé beaucoup d'énergie militante à cette époque-là. Il est important de resituer la dynamique de l'époque et la manière de travailler : on bosse beaucoup sur des sujets, les uns après les autres, qui nous emmènent.

Les années 80 : La médiatisation des violences faites aux femmes et la création du Numéro Vert

Contexte politique particulier : 1981, accession de la gauche au pouvoir, Yvette Rudy est nommée Ministre des droits de la femme. Le PF va faire l'expérience d'être très proche du pouvoir, ce qui est novateur. Simone Yes, à l'époque dans l'équipe dirigeante (collégiale) du Planning, rentre dans le cabinet d'Yvette comme conseillère technique. Le PF se retrouve au cœur des décisions prises sur les droits des femmes à cette époque-là. Au début, c'était l'euphorie, puis comme tout le monde a pu le constater, les désillusions sont arrivées assez vite. A l'intérieur du Planning, se tiennent des discussions tendues entre réformistes et radicales. Les réformistes souhaitaient que le Planning reste dans les lignes de ce qui se passait au niveau du gouvernement, et complètement intégré dans l'action gouvernementale

tout en travaillant de l'intérieur avec Yvette Roudy. Les radicales y voyaient une manière de camoufler le Planning du point de vue de l'opinion publique et s'y opposaient. Par exemple, dans la lignée des réformistes, Yvette Rudy voulait que le PF soit reconnu RUP. L'équipe dirigeante du Planning familial a refusé, après multiples concertations. Depuis, périodiquement la RUP revient sur le tapis.

Au Congrès de congrès 1983, les délégué.e.s votent le premier texte sur les violences faites aux femmes:

« Le MFPP lutte contre l'oppression spécifique des femmes, contre toutes les discriminations sexuelles et violences dont elles font l'objet. »

En effet, la société évolue et dans ce contexte, il y a une prise de conscience de la maltraitance faite aux enfants ainsi que des violences envers les femmes.

1984, début 1985 : trois viols se déroulent dans un laps de temps court. Ils sont perpétrés dans les transports en commun à Paris : 1 métro, 1 RER, 1 dans la rue, en présence de témoins. Un des viols, dans le RER, était collectif. Pas de réaction du public qui assistait à la scène.

Ces viols provoquent un sursaut et les médias se sont emparés, en particulier du 3^{ème} viol : les gens se sont sentis scandalisés.

Le MFPP réagit et publie le 18 mai 1985 qui fait date :

« Il n'y a guère de différence qu'on vous viole ou qu'un camion vous écrase, sauf qu'après, les hommes vous demandent si vous avez pris du plaisir (...) Cette peur enferme les femmes dans le silence (...) le viol considéré comme un problème individuel, une fatalité pesant sur les femmes, rançon d'une imprudence ou d'un comportement provoquant. (...) se taire, se résigner, c'est accepter que d'autres crimes soient commis contre les femmes. (...) Le viol et l'attitude de la société (...) conditionne la liberté de chacun »

Ce communiqué de presse marque le début de la lutte contre le viol et la création d'un collectif d'associations féministes.

De plus, Yvette Roudy réagit très vite : « j'y consacre tout l'argent qui me reste » : création du numéro vert contre le viol de ce collectif. Animé essentiellement par des membres des différentes associations, principalement Marie-France Casalis et Rosine Maury qui ont été les plus impliquées dans le PF dans ce numéro vert, créé le 8 mars 1986 dont la 1^{re} permanence était au PF.

Les militantes avaient fait mettre une information dans les préfectures et quelques affichages pour faire connaître ce numéro vert. On s'est beaucoup demandé pourquoi ça avait marché si vite, comment ça se fait qu'autant de femmes téléphonaient. Elles se sont rendues compte au bout de quelques temps que :

- Les femmes parlaient de viols ou violences subies il y a très longtemps
- De très jeunes filles téléphonant pour dire qu'elles étaient victimes actuellement
- A fait surgir de façon brutale la question de l'inceste, qui n'avait pas été travaillée en tant que telle

M-F Casalis l'exprime : « *avant 86, je croyais que l'inceste était un tabou, après j'ai compris que c'était d'en parler qui était tabou* »

1986 : diffusion à la télévision du *Dossier de l'écran sur l'inceste*. Il n'est pas animé par le PF, mais elles avaient demandé à ce que le Numéro Vert apparaisse. Très déçues, car numéro tout petit. Toutefois, le lendemain le standard a été sursaturé à cause du nombre d'appels.

En trois semaines, énormément de femmes appellent, en particulier sur la question de l'inceste. Ces femmes demandent deux choses : si elles sont isolées dans leurs situations (car chacune pensait qu'elle l'était), et si elles peuvent rencontrer d'autres personnes dans la même situation. Au PF, on organise alors les premiers groupes de paroles. Pour cela, les militantes partent au Québec pour apprendre des expériences canadiennes et des Etats-Unis qui étaient en avance. Elles sont allées au Québec car les documents et formations étaient en français.

Dans le Collectif Féministe Contre le Viol, le Planning avait le plus d'expérience de la pratique de terrain et de l'écoute des femmes ainsi que des accueils en groupe de femmes qui venaient demander un avortement.

Suite aux premiers groupes de parole, des femmes y ayant participé témoignent dans le documentaire « *L'inceste, conspiration des oreilles bouchées* ». Elles témoignèrent à visage découvert dans ce dossier de l'écran. L'une d'elle a été attaquée par son père qui a porté plainte pour diffamation. Ce documentaire par la suite a beaucoup été utilisé dans les stages de formation.

Le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) a eu son existence propre, aujourd'hui dans le 13^{ème}. Pdt très longtemps, contacts très étroits avec le Planning notamment dans la formation de militant.e.s. En effet, dans les premières années du Numéro Vert, les militantes du Planning grossissent les rangs en tant qu'écoutes formées à l'accueil de la parole des femmes victimes de violence.

Tous les ans, elles produisaient des statistiques, faisaient des rapports sur ce qu'elles faisaient. Cela leur permet de mettre en évidence l'émergence de thématiques en lien avec les violences.

En effet, à cette époque, c'est le début de la lutte contre l'excision avec le déroulement de trois procès: procès Traoré, 1989 : parents accusés de non-assistance à personne en danger, puis violence volontaire entraînant mutilation. Le Planning ne voulait pas accuser les mères et avoir une position culturaliste. Après de longs et tendus débats, finalement le PF s'est engagé contre les mutilations.

Les années 80-90 : Mobilisation au sein du Planning

Le Planning est à la pointe sur la question des violences, mais c'est le fait d'un petit nombre de militantes : tout le monde au Planning n'est pas prêt à affronter cette question. Marie-France, partie dans les années 80 puis revenu vers 87, a dit « *il faut que j'arrive à contaminer le Planning sur les questions des violences* »

Pourquoi beaucoup de réticences ? Au Planning, quand on recevait des femmes, on trouvait des solutions : ivg, pilule, contraception. Dans le cas des violences, la question était immédiate et parfois sans solution immédiate.

De plus, on était dans une époque où on avait du mal à percevoir que les personnes pouvaient être destructrices et perverses, même nos proches. D'autres, ou les mêmes, avaient peur d'affronter la question des violences en entretien.

M-F Casalis ne comprenait pas pourquoi : « *Il n'y a rien de plus simple que l'accueil d'une victime de viol. Écouter, croire l'incroyable, dire qu'on n'avait pas le droit de faire ça. Après, il faut le réseau de compétences.* »

Quand on est dans cet esprit-là, ça devient plus simple. Cependant, le travail d'orientation et réorientation était énorme et important, en plus d'être complexe.

Dans les années 80, à partir de 85, la société dite civile a commencé à pouvoir entendre quelque chose sur les violences. On est passé de la notion d'enfant battu à la notion d'enfant maltraité, et aux femmes victimes de violence. Le privé est politique.

Réticence plus globale : « *si c'est dans l'intimité des familles, pas le droit de mettre le nez là-dedans...* » début de commencement du travail en commission nationale : en principe elles ont été installées au Congrès de Figeac en 88, même s'il y a eu des commissions nationales avant.

On retrouve des textes sur les violences très tôt dans les textes confédéraux du Planning. On parle et on élabore des documents, d'une part pour que ça fonctionne en interne, mais aussi que ça puisse fonctionner en extérieur. Dans les archives, pas mal de docs très imparfaits qui représentent beaucoup d'heures de travail pour un résultat qui n'est pas forcément celui qu'on aurait voulu.

Sensibilisation à ce qu'il s'est passé à la Confédé rapidement. Se sont retrouvé à rédiger des motions de congrès, qui ça se finit tard dans la nuit, et pour un résultat moyen ,et qui doit convenir au plus grand nombre car il doit pouvoir être voté

Dans les années 90, M-F tjr optimiste et trouvant tout très simple : Strasbourg, mtn que vous êtes formées, à quand le groupe de parole ? Création de femmes victimes de violences viol et viol par inceste

A l'intérieur du PF, progressivement, les AD ont pris en charge la question des violences. Quelques-unes se sentaient plus concernées sur la question de violences, puis progressivement tout le monde se sentait concerné. Celles qui arrivent, les nouvelles bénévoles, n'y échappent pas.

Ça demande du temps pour que tout le monde se sente concerné.

Rencontre nationale, circa 90, avec Nicole Roussel : on avait organisé des rencontres de formation, spécifiquement sur les groupes de parole de femmes victimes de violences, avec aucune idée de comment ça se passait dans les AD. Aux rencontres nationales, nous avons été positivement très surprises de voir que 21 AD sont venues et beaucoup de groupes de

paroles existaient déjà. A la suite de cette première rencontre nationale, nous en avons organisé régulièrement.

LeS violenceS : prévenir, identifier, accompagner

Cette époque est aussi celle de la réflexion sur la prévention des violences, qui a eu lieu très vite. Mais celle-ci n'est pas à l'ordre du jour dans certaines associations. Le Planning cherche à faire le lien avec l'éducation à la sexualité.

Dans la décennie 90, va s'ajouter la thématique des mariages forcés. Dans les années 2000 et notamment à l'AD 34 : cette question va être particulièrement portée.

Se suit alors la période ensuite des avancées législatives, en particulier avec les histoires de délais de prescription qui se sont fait grâce aux pressions des associations, puis la question de l'handicap et la prise en charge de la sexualité des personnes en situation handicap, puis la questions des violences sur ces personnes, et puis la prise en compte des droits des personnes LGBT.

Comment le Planning peut-il être plus visible sur la question des violences ?

Question qui va être au cœur : comment le planning peut-il être + visible ? Quelles pistes ?

- Pose la question des différents courants qui agitent à toute époque le PF, mais peut être un frein pour une communication à l'extérieur
- L'étiquette « droit de choisir, IVG contraception » : le fait d'agir et de réfléchir sur ses violences et leurs transversalités, ça peut mettre en valeur mais en même temps le camoufler
- En Alsace, beaucoup de temps dans de nombreuses réunions partenariales, avec des formations, des collectifs, reconnus régionalement sur la questions des violences, la PEC et l'analyse des violences, notamment sexuelle.

On parle encore trop de violence conjugale et pas encore de violence de couple.

Questions & Réponses :

- Peut-on détailler des enjeux entre violence conjugale ou violence de couple ?

Violence conjugale : personnes mariées, alors que violence en couple c'est plus général et englobe toute forme de couple.

- évoquer la question de la violence faites aux enfants (battus > maltraité), comment ça s'est traduit au PF ?

1^{ère} campagne gouvernementale après 84, orchestré par le gouvernement. 5 ans après, seconde plaquette : abus sexuels aux enfants, en parler c'est déjà agir.

La question des enfants ou des très jeunes est sortie quand la question de l'inceste est sortie. Réflexion sur "on sait que beaucoup d'enfants ont été victimes" : travail avec des plus jeunes, voire de très jeunes filles. La question de la violence sur les garçons n'est pas apparue non plus. Le PF n'avait pas vocation à s'occuper des enfants, mais des partenariats avec des associations et des collectifs. La réflexion sur les conséquences des enfants des violences de couple ou des violences sexuelles en tant que victimes : répétition dans les familles des violences sexuelles. S'est beaucoup fait par le biais d'animations : « mon corps, c'est mon corps », a été repris par un groupe de médecins scolaires et sur les questions d'abus sexuels : adaptation plus française de *Mon corps c'est mon corps*.

- Rapport de la CIVIS, à la demande du gouvernement sur l'inceste, où on en était en France. Ce sont les mêmes chiffres, depuis 35 ans : 10% d'enfants qui subissent des incestes régulièrement. Les enseignements ne sont pas formés, beaucoup de difficultés à aborder le sujet et de rentrer dans les écoles primaires. Le PF doit s'occuper de ces violences-là, et quels leviers peut-on activer ? Comment faire pour que la loi puisse être appliquée ?

Ø La prise de conscience plus importante mtn.

Pousser le vote pour que des parents auteurs de violence de couple soit déchu de leur parentalité

- Tout le monde au PF ne se sentait pas prêt.e.s ou concerné.e.s pour prendre en charge la question des violences, parce que demande de formation et interrogations : aujourd'hui même chose pour le handicap

Remarque : témoignage du 29 à Morlaix, très impliqué.e.s sur les violences faites aux enfants : intervenues en primaire et en maternelle, beaucoup de révélations puis après IP blacklistées par l'académie.

Réponse : L'éducation nationale n'est pas prête à le prendre en charge. Récemment, on a eu des révélations au moment d'animation, et tjr compliqué au niveau de l'éduc nationale.

- Les personnes formées à Paris avec le CFCV, formée par Marie France Casalis et Emmanuelle Piet. Mais CFCV n'est pas le Planning, ne s'y reconnaît pas. Regard sur la scission entre CFCV et Planning, idéologiquement ? Quelles thématiques sous-tendent cette séparation ?

Réponse : s'est fait progressivement. Il y a toujours eu des liens entre le collectif et le Planning : de nombreuses AD y ont envoyé des militantes se former. On sait qu'il y a des courants divers. Est-ce qu'un des courants majoritaires était plus en contradiction avec le CFCV ? Ne sais pas, mais probablement comme ça que ça s'est passé. A considéré que ses réseaux en régions étaient le PF. Question de la prostitution qui a pu participer à cette scission.

- Tu mentionnais des groupes de réflexion à un niveau national. Depuis quand les commissions n'existent plus ? Au Congrès de Grenoble, fin de fonctionnement par commission en fonctionnement de pôle. Pas de feuille de route violence qui fonctionne depuis...

Formation nationale qui n'existe plus, puis vide des demandes de formations sur les violences au niveau national.

Recommandation des participant.e.s des rencontres GDS : réorganiser des rencontres annuelles sur les violences



La place et le plaidoyer du Planning en 2022 dans la lutte contre les violences à l'échelle nationale

Intervenantes : Marianne Niosi, directrice exécutive de la Confédération nationale du Planning familial et Sarah Durocher, co-présidente du Planning familial

Questions :

- Comment le Planning familial se positionne-t-il par rapport aux autres réseaux nationaux ?
- Quels messages, comment on porte notre action ?

Contexte : Le gouvernement macroniste a déclaré les droits des femmes la « Grande cause du quinquennat ». Avec notamment le Grenelle sur les violences conjugales en 2019, nous avons pu constater un gouvernement très porté sur le discours plus que sur les actions et les financements. Cette posture s'accompagne également d'un discours en parallèle sur la jeunesse : la « perversion » de la jeunesse par la pornographie et internet.

Des spécificités dans l'approche du Planning

- Approche Prévention : on ne « sauve » pas des femmes. On a une approche optimiste dans la manière dont on se représente notre travail. Cette posture ne colle pas au discours médiatique axé sur le « drama », l'émotionnel et le storytelling.
- Approche qui n'est pas punitive. Par conséquent, nous ne forçons pas les personnes à porter plainte si elles ne le souhaitent pas. Nous ne faisons pas nécessairement de signalement pour les mineur.e.s. Nous faisons du cas par cas en nous adaptant à chaque situation.
- Comment se positionne-t-on par rapport aux auteur.e.s ? On pourrait dire que toutes nos actions de prévention sont des actions de prévention de passage à l'acte pour d'éventuel.les agresseur.e.s.
- Mise en valeur du terrain et de la parole des personnes : Nous utilisons le RDPF pour avoir une vision d'ensemble de nos actions et valoriser nos actions à travers les données quantitatives et qualitatives recueillies.

Les partenariats

-Nous Toutes est un partenaire important au niveau national et local, notamment avec l'organisation de la mobilisation du 25 novembre. Nous faisons partie du comité politique de Nous Toutes.

Parenthèse sur le débat sur le décompte des féminicides : Nous Toutes a rassemblé les associations pour échanger sur la prise en compte de tous les féminicides (y compris des personnes trans et des travailleuses du sexe) et de définir ce qu'est un féminicide.

Actuellement il y a donc 2 décomptes, celui du collectif Féminicides par conjoints ou ex et celui de Nous Toutes.

-Lien avec 3919 au niveau national, mais pas étroit

-CFCV : aucun lien, pas de travail politique ou de mobilisation

-Fondation des femmes : nous nous sommes rapprochées fortement de la Fondation depuis la mobilisation pour la PPLIVG. La Fondation des femmes nous permet de travailler sur notre communication en lien avec des associations partenaires et des personnalités publiques.

-FNCIDFF : rencontres partenariales mais pas de travail de fond alors qu'à l'échelle locale nous travaillons étroitement entre AD et CIDFF.

-HCE : le PF fait partie de la commission santé. Le Planning est représenté au HCE depuis plusieurs mandats. C'est un espace de travail de fond, politique et de partenariat.

Il y a un enjeu de concurrence entre associations sur la lutte contre les violences, car il y a un vrai manque de financement => comment faire du commun ?

Il y a de nouveaux collectifs qui entrent sur une sorte « marché » des violences, avec des financements privés (ex En avant toutes).

Aujourd'hui, au niveau national, on n'interpelle plus le Planning là-dessus, le gouvernement appelle OLF, des youtubeuses...

Financement national SDFE, en grande partie sur les EVARS. Les questions de la pornographie et de la prostitution des mineures ont été ajoutées à la nouvelle CPO.

Le PF est régulièrement auditionné pour des propositions de lois à l'Assemblée nationale, mais pas du tout sur la question des violences : il faut être proactives, surveiller le calendrier pour s'intégrer aux échanges.

Echanges :

*Comment se mobiliser pour faire comme l'Espagne, qui a fait évoluer la justice et la société pour la prise en charge ? Avoir un objectif commun et concret de faire bouger les cadres de justice et police pourrait fédérer les différents assos concernées et leurs positions.

*il y a des réalités de terrain très différentes en fonction des AD, certaines sont parfois les seules sur le territoire, peu de travail de réseau, donc elles font tout l'accompagnement.

*Piste de campagne : « Est-ce que l'éducation à la sexualité ne sauverait pas des vies ? » (approche plus dramatique mais plus audible)

*Aujourd'hui beaucoup d'assos féministes se positionnent sur les interventions scolaires, mais seulement sur le prisme « violences », en dissociant l'éduc sex et violences avec l'argument que les violences ne sont pas liées à la sexualité =>le PF défend une approche complète et inclusive de l'éduc sex, pour aborder le consentement, les rapports de genre...

Le Planning en lutte contre les violences : une diversité de pratiques et d'approches, un outil de recueil de données au service du réseau

Intervenante : Blandine Charbonneau, chargée de mission RDPF

Document de présentation : [GDS-violences-Strasbourg 10-06 -2022 RDPF.pdf](#)

Le RDPF est un outil statistique pour quantifier les actions (quantitatif et qualitatif) qui préserve l'anonymat des personnes. Cet outil créé par le Planning nous permet de :

- valoriser nos actions
- renforcer notre plaidoyer

Au sujet des violences, il y a eu un renforcement de la quantification des types de violence dans le RDPF. Ce qui peut être rentré dans le RDPF :

- Accueils individuels ou collectifs
- Interventions (milieux scolaires par exemple)
- Formations

Aujourd'hui, du point de vue statistique, ce qu'on peut trouver dans le RDPF sur les actions du réseau

Les entretiens individuels :

- Entretiens indivs 70 000 entrées pour 2021

Dont avec 10 000 mentions d'au moins 1 type de violence

La thématique qui était la personne la plus importante pour la personne accueillie = 4% (chiffre en hausse ces dernières années)

- 65% des mentions de violences concernent violences de couple ou violences sexuelles ou violences physiques ou viol
- Plus de la moitié des personnes qui ont parlé de viol ont entre 15 et 24 ans
- 50% des personnes qui ont abordé les violences de couple ont entre 26 et 50 ans
- 2% des personnes reçues en entretien ont mentionné leur situation de handicap, dont 6% ont parlé de violence subies = plus que la moyenne nationale

→ Il y a donc un fort intérêt à être plus précis.e dans la manière dont on qualifie nos partenaires sur le RDPF, voir qui oriente vers nous.

Sur les actions collectives

- Auprès des auteur.rices de violence = préciser de quel(s) type(s) de violences on parle
- Auprès des personnes qui subissent des violences : + 2000H d'animation
- Maraudes, groupes de parole, séances d'éduc sex, accueils collectifs, formations, stands...

Sur les formations de professionnel.les :

- Justice
- Gendarmerie
- Milieu festif

- Sport
- Médico-social

→ pas toujours suffisamment renseignées dans le RDPF car les AD utilisent d'autres outils

Proposition pour 2022, 2023 ou 2024 : un rapport consolidé thématique sur la lutte contre les violences, si on se dit que toutes ensemble on documente les actions dans ce champs avec quelques indicateurs communs :

- Nb de séances
- Nb de personnes
- Nb de partenaires et détails / orientation des personnes
- Situation de vulnérabilité des personnes
- Thématiques abordées

Valorisation des actions menées auprès de publics en situation de violence Actions collectives et accueils individuels 2 indicateurs à ne pas oublier !

Type de violence

Ordre du thème

Choix principal ▼

- Viol
- Violence conjugale
- Inceste
- Pédocriminalité
- Violence physique
- Violence sexuelle
- Violence verbale
- Violence psychologique
- Violences économiques
- Mutilations génitales
- Mariage forcé
- Violence du passé
- Violence médicale/obstétrique
- Violences en institution
- Violence intrafamiliale
- Violence subie dans l'espace public
- Harcèlement
- Drogue à son insu
- Prostitution
- Violence à l'école
- Violence au travail
- Cyberviolence
- Précarité menstruelle

Autre

« Thématique abordée: violence » :
A choisir quand la thématique est abordée dans un échange, une sensibilisation, etc.

- On peut choisir un ou plusieurs items
- On peut donner à cette thématique l'ordre 1 si elle a été la plus importante de l'échange

Caractérisation sociale de la personne concernée

Public spécifique

- Jeune (moins de 25 ans)
- Mission locale/Garantie jeune
- Parent-s
- Monoparentalité
- Proche personne situation handicap
- En situation de prostitution
- Parcours migratoire
- Mineur non accompagné (MNA)
- Public non francophone
- En probation/carcéral
- LGBTI
- Séropositif.ive
- Subissant/ayant subi des violences
- Exerçant/ayant exercé des violences

Autre

Situat

« Public spécifique » :
A choisir quand la personne accueillie se dit comme subissant des violences ou que l'intervenant.e se sent en mesure de l'indiquer ainsi

Si de
Durée
Améni

World Café

Le dépistage systématique des violences en entretien

Intervenante : Loïse Jaworski, AD 62

Présentation disponible ici : [Présentation du 1006 - violences et dépistage V3.pdf](#)

Présentation de la base politique et scientifique, de la réflexion collective y ayant mené ainsi que des conséquences de ce repérage systématique.

Le rapport Orion de 2001 (diagnostic sur les violences au sein du couple) a émis plusieurs recommandations : la gynéco et l'obstétrique comme lieu de choix pour le dépistage systématique des situations de violences. Plus tard, la HAS va élargir que c'est à l'ensemble des professionnels de santé de poser la question

A l'AD62, le parcours des militants.es, leur volonté politique de travailler sur la question, une envie collective, une conception de cette question comme indissociable de la vie affective et sexuelle, une approche de réduction des risques en sexualité (consentement) ainsi qu'une approche jugée non satisfaisante par le département du Pas de calais ont conduit à cette pratique de dépistage systématique des violences en janvier 2018.

Même pendant la période covid et les entretiens au téléphone, ça s'est fait systématiquement au téléphone. Au retour et renouvellement de l'équipe, la décision a été prise d'homogénéiser les pratiques de dépistage et de le systématiser.

Ce qui est important, c'est de le faire en posant ses propres limites et d'avoir une supervision par une psy en individuel et en collectif.

En 2022, l'AD62 est en mesure, avec les pratiques et les stats, d'aller voir les financeurs pour les inviter à se poser les questions de cette formation au sein même de leur équipe ;)

La question posée est toujours la même, elle est non obligatoire évidemment :

« Avez-vous été victime ou témoin de violences au cours de votre vie ? »

Ensuite, selon la réponse, découlent d'autres questions du type :

Si oui, avec quel accompagnement ?

Ces violences ont-elles toujours un impact aujourd'hui ?

Remarque, assumée même au sein de l'équipe AD62, que la question n'est peut-être pas assez claire, qu'elle ne prend pas en compte toutes les formes de violences.

- Les termes utilisés peut être pas assez clairs ?
- Que recouvre le terme violences ?
- La question est posée individuellement ou collectivement si on le sent bien sûr ! notamment au sein de groupes de jeunes ou de familles : ça peut amener des discussions, des révélations.

Les prérequis et les conséquences :

- Être conscient que le nombre d'accueils violence va exploser
- Le PF 62 va être + repéré donc encore + appels
- Besoin de supervision ; pour les questions pratiques comme personnelles*
- Besoin d'être formé.e
- Connaître le réseau
- Avoir des pratiques communes
- Ne pas poser la question si on ne le sent pas; pour préserver tout le monde
- Être au point sur les signalements, la loi, notamment les mineurs **
- Accepter ses propres limites
- Respecter le rythme de la personne accueillie et le cadre où le sujet a été amené
- Participer aux réunions partenariales
- Avoir son réseau à jour, bien connaître les partenaires
- Travailler sur la parole et les réponses
- Prendre garde à la tension éthique face à la loyauté envers la personne
- Le réalisme des situations et du non traitement derrière par les institutions
- Attention au symptôme vicariant ; importance de se former pour identifier ses propres limites (seul.e et en équipe). On n'arrive pas au PF pour rien, chacune a ses mécanismes et ses défenses...
- Prendre le risque oui mais dans un cadre sécurisant
- Importance du cadre : pouvoir exprimer les erreurs, se rassurer

* on ne fait pas assez de supervision dans le mouvement

** Il y a un travail à faire au niveau national, sur les situations de vulnérabilité et sur les obligations de protéger les mineurs (loi très claire). Est-ce que toutes les AD sont bien au point ? Est-ce que tout le monde respecte la loi ? Parfois on ne fait pas le signalement si la personne supplie de ne pas le faire et si elle n'est plus en danger

Certaines AD sont surprises que le dépistage systématique ne soit pas généralisé au sein du réseau. Il y a des pratiques diversifiées ; quand le protocole n'est pas clair, ce n'est pas du dépistage systématique.

Bilan de l'équipe de l'AD62 : Personne ne veut revenir en arrière. Le cadre et le protocole sont clairs et sécurisants. Savoir parfois ne pas poser la question, c'est ce qui permet de tenir dans la durée. Importance de la supervision.

Remarques des participant.e.s :

L'AD13 fait part de son expérience de la supervision en collectif uniquement. Il y a aussi une petite commission interne pour faire un espace d'analyse collectif sur cette thématique.

- Attention : le besoin de faire des suivis des personnes commence à s'imposer, ce qui met en tension les équipes...comment faire ?
- Sentiment de mener beaucoup d'entretiens sur la thématique violences mais cela ne se reflète pas dans les stats, pourquoi ?

Réponses de l'AD62 :

- se limite à des accompagnements courts de 2-3 séances maximum
- orientations vers des partenaires bien identifiés dans le réseau, notamment les bailleurs de logement social

L'application Help And React

Intervenantes : Vaena Lesage et Madalina Dumitru, AD 06

Une application née d'un constat partagé par un groupe de personnes ayant vécu des violences.

3 fonctions :

- 1- signaler une situation de violence, en tant que victime ou témoin
- 2- pouvoir alerter ses proches en cas de situation à risque : géolocalisation et enregistrement s'activent
- 3- identifier et trouver des ressources dans la ville

L'appli marche sur toute la France sauf ce qui est de la cartographie des ressources ; pour l'instant seulement sur Nice mais l'objectif est de l'implanter ailleurs dans d'autres villes.

Le choix est assumé de ne pas avoir développé un aspect « communauté » pour ne pas risquer de subir + de violences

Les proches prévenus sont ceux choisis par la personne

Projet à venir :

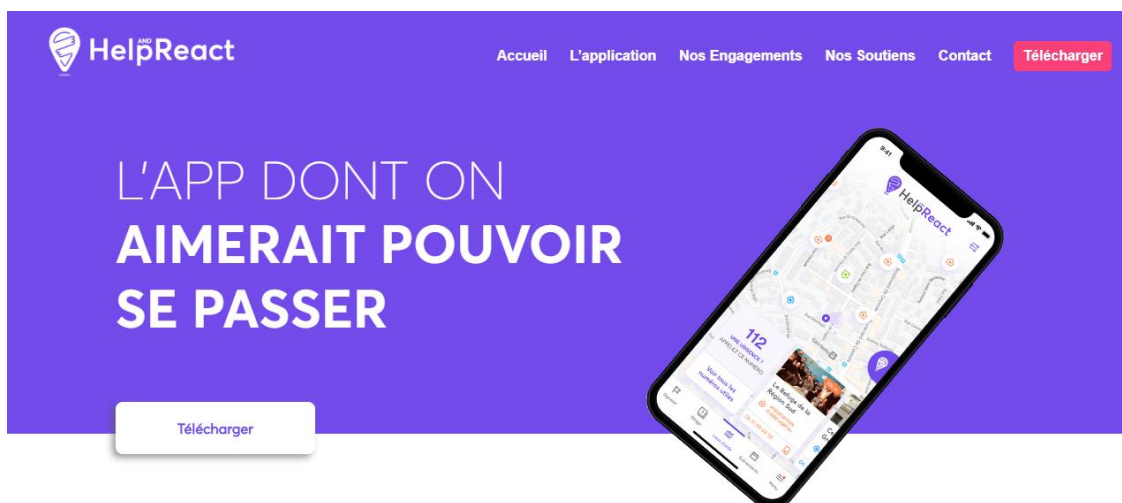
+ Suite à la rencontre et collaboration avec le PF, envie de co construire un projet, dans la poursuite d'une formation de jeunes-ressource : une action de terrain en lien avec la prévention des violences sexistes et sexuel en milieu festif.

+ Labellisation de bars « safe » dans la poursuite de balancetonbar pour produire une cartographie : projet de charte avec les bars (et affichage)

Objectifs : visibiliser le PF notamment au sein de lieux festifs, profiter de l'expérience menée dans l'AD37, travailler avec les personnes concernées, le groupe des jeunes ressources

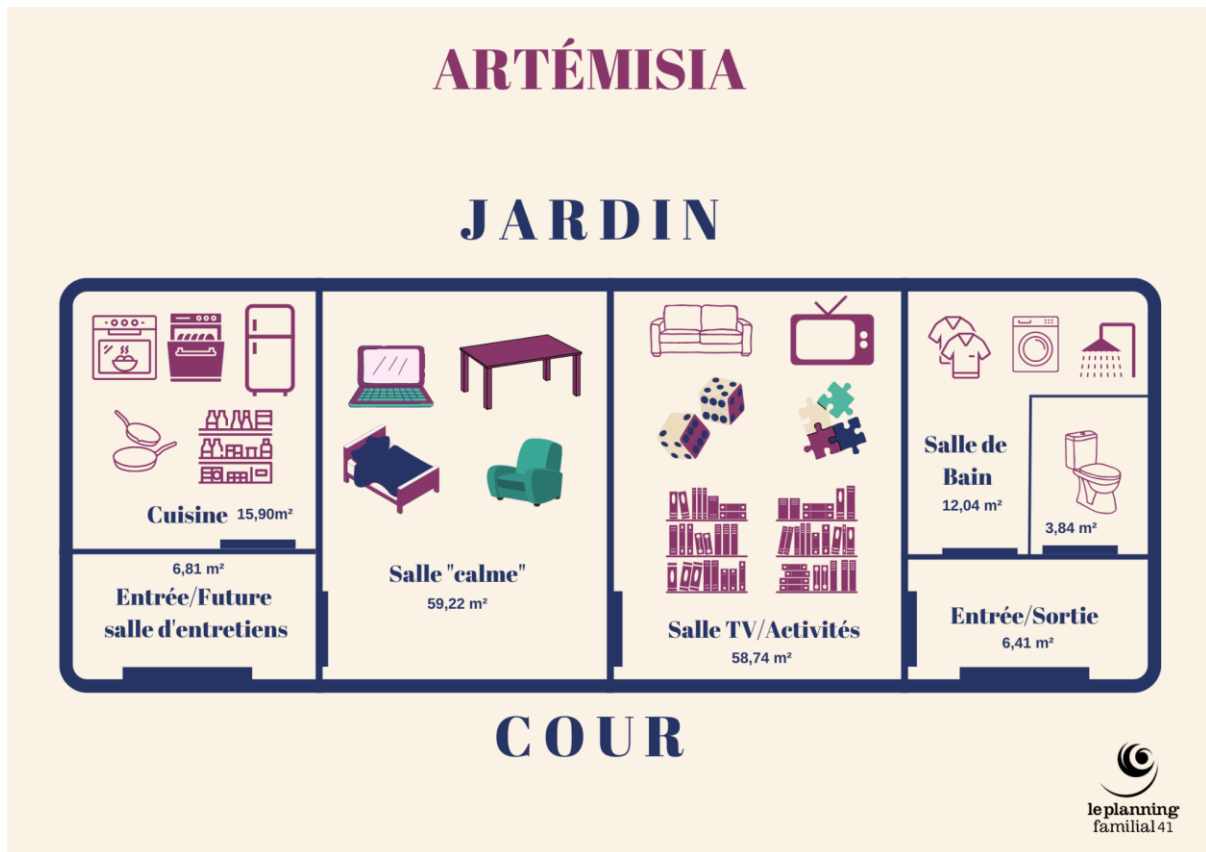
Plusieurs acteurs dans ce projet de labellisation des bars: Nous toutes, PF et helpandreact.

Le projet est local mais pourra se dupliquer.



L'accueil de jour

Intervenante : Lola Dufresne, AD 41



Quand est-ce que l'accueil de jour a été ouvert à Blois ?

En 2012, nous avons répondu à un appel à projet dans le cadre du plan interministériel. Notre accueil de jour a été officiellement inauguré en 2013 sous le nom d'Artemisia en hommage à une artiste peintre victime de violences. Financé principalement par la DRDFE, mais aussi par la CAF, MSA et le FIPDR, notre accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h dans des locaux, une ancienne école, mis à disposition par la mairie. Nos locaux EVARS sont dans le bâtiment voisin. Ce qui permet à notre équipe – une CCF, un.e animateur.rice et la coordinatrice - de travailler sur les deux lieux.

Que trouve-t-on lorsqu'on passe la porte d'Artemisia ?

A l'accueil de jour, il y a une salle de bain, machine à laver, cuisine. Nous mettons à disposition des repas pour dépanner et aussi des affaires et des vêtements recueillis par dons. Nous avons deux grandes salles dont un coin jeux pour les enfants, un coin informatique et un coin repos. Nous avons aussi la chance d'avoir un jardin qui est sécurisé avec de grands murs en pierre et un portail ce qui permet la sécurité et la confidentialité.

Organisez-vous des ateliers ?

Nous avons pu aussi organiser un atelier théâtre qui est un espace où on peut travailler sur l'estime de soi avec un collectif. C'était une belle expérience que nous avons pu ouvrir aux femmes de l'accueil de jour et aux personnes intéressées. De plus, on a un partenariat avec la banque alimentaire, la ressourcerie locale, l'agence don en nature... On a des bénévoles qui veulent mettre en place des ateliers cuisine, de massage, des soins...etc

Qui est accueilli à Artemisia ?

Nous accueillons des femmes hébergées par le 115 et les membres du réseau violence du 41 nous orientent beaucoup de femmes aussi. En 2021, nous avons constaté la grande diversité des femmes qui étaient orientées vers notre accueil de jour. En effet, ce n'était plus seulement des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants, mais aussi des femmes précaires et sans-papiers. Celles-ci ne trouvaient pas d'accueil de jour sécurisé à Blois par le 115 car ceux-ci sont mixtes. De plus, le 115 n'a qu'un abri de nuit pour les hommes. Il n'y en a pas pour les femmes. Cette situation est inadmissible et nous nous mobilisons pour faire changer les choses. En fin d'année 2021, nous avons une augmentation de budget pour devenir accueil de jour pour femmes. C'est une belle avancée ! Depuis 2022, l'accueil de jour est ouvert de manière inconditionnelle pour les femmes. Depuis, on fait face à de nouvelles difficultés ces derniers temps, on accueille de plus en plus des femmes avec leurs enfants, et il n'y a toujours pas assez de places d'hébergement d'urgence, 57 femmes accueillies et 44 enfants depuis janvier, donc on sollicite pas mal l'hébergement militant. Nous envisageons la création d'un partenariat avec un hôtel.

Quel type d'accompagnement proposez-vous ?

Au sein de l'accueil de jour, nous accompagnons les femmes sur une durée qui varie en fonction de leurs besoins et de leurs situations. On prend les personnes là où elles en sont. Nous proposons des entretiens individuels ainsi que des espaces d'écoute. Nous proposons aussi de travailler le dépôt de plainte et un accompagnement global en lien avec le réseau

violence du 41. Nous travaillons avec des travailleurs.euses sociaux, des associations telles que le CIDFF, des avocates... Nous accueillons les femmes, les écoutons, les accompagnons dans leurs démarches et les orientons en cas de besoin. En 2021, nous avons accueilli 96 femmes ce qui représente 674 entretiens.

LES MISSIONS

Proposer un accueil inconditionnel aux femmes, et aux femmes victimes de violences au sein du couple, en individuel et/ou en collectif

Permettre aux victimes de prendre conscience des violences subies

Rompre le cycle de la violence et l'isolement

Prévenir les situations d'urgences

Permettre au femmes de préparer leur départ du domicile

Informier sur les droits

Accompagner aux démarches administratives et/ou juridiques (dépôt de plainte, avocat-es, tribunaux)

Mettre à disposition un espace sécurisé et sécurisant

Prévention en milieu festif - l'outil "Consentément"

Intervenante : Claire Rieffel, AD 67

Constats et questionnements :

- il y a des violences sexistes et sexuelles partout, dans la fête aussi.
- Comment créer une culture du consentement dans le lieu, et mettre à l'abri les personnes ?
- Trouver un outil et un ton qui aille avec le lieu

=> Objectif : Approfondir la notion de consentement

Dans les stands, les AD peuvent proposer des contenus, des BD pour avoir du théorique sur le consentement. A l'AD 67, les militantes avaient envie de faire vivre quelque chose aux personnes, car c'est dans la pratique qu'on rencontre les endroits où c'est délicat, les zones où on ne sait pas trop comment se comporter.

L'outil : Consentément

Action : Proposer aux personnes de nous servir une tasse de thé, avec pour objectif de faire attention à notre consentement.

Nombre de personnes : 2 personnes en tête à tête ou possible en groupe

Préalable : Être à l'aise pour jouer la comédie, car aspect théâtral pour jouer différents niveaux de difficulté

- ★ Facile : vous jouez une personne qui est très sûre de ses choix, qui les affirme, qui réagit si ça ne convient pas
- ★ Moyen : vous jouez une personne qui est dans l'hésitation, une personne qui ne sait pas, ne connaît pas une pratique
- ★ Difficile : vous jouez une personne qui n'arrive pas à exprimer son désir, sa volonté, ou se plaque sur le désir de l'autre.

Temps : minimum pour 20 minutes

Présentation :

On va filer une métaphore, au lieu de me proposer du sexe, tu vas me proposer du thé, mais c'est transposable à un ensemble de situation où il y a une question de consentement.

Ça va être une situation artificielle, parce qu'on va se focaliser sur une personne qui propose mais son consentement à elle n'est pas questionner et une personne qui réagit.

L'objectif, c'est proposer du thé, pas faire boire du thé.

Points importants :

- Faire un débrief à la fin avec les personnes : Demander à la personne son ressenti, donner son ressenti à soi

- Sécuriser les personnes qui participent, y compris la personne qui participe devant un groupe et qui prend un risque. C'est plus intéressant quand justement il y a des difficultés
- Ensuite il peut y avoir des discussions sur la sexualité mais aussi sur les expériences des violences vécues.
- Il y a des personnes très mal à l'aise car ça ne leur va pas de faire semblant : demander si on arrête et si on passe à autre chose

=>avoir un réseau et savoir vers qui on peut réorienter

Se sentir dans la possibilité avec le reste des animatrices de pouvoir prendre un temps, faire une pause si besoin

Bilan de l'outil et de sa mise en place :

- Retour très positif des festivals
- Pas réussi à le faire financer pour l'instant
- Outil qui évolue, sur les différents modes de jeux, distinguer des fonctions dans le groupe

Ex, une personne du groupe qui va relever...

- Ce qui est bien fait
- Ce qui est problématique
- Une attention au vocabulaire employé

Comment faire venir les personnes :

- Importance de l'esthétique, d'accrocher le regard, pour faire venir les personnes en milieu festif
- Piège : on avait mis à différents endroits des « bons pour thé au stand du planning » et ça fait venir les gens

Consentement et consommation : Permet aussi d'aborder des questions : consentement et consommation : peut-on consentir sous produit ? Consentement à la consommation : peut-on refuser de consommer par ex de l'alcool, avec la pression d'un groupe.

Aborder la notion de consentement :

Il y a souvent déjà eu des échanges à l'entrée du stand sur le consentement, pour voir si les personnes ont une idée, une définition de ce que c'est, que ce n'est pas aussi évident de ce qui est présenté dans la culture.

Question : est-ce que ce n'est pas intéressant de commencer par cet outil et ensuite de parler du consentement ?

-Leur donner les outils avant, c'est une manière de respecter leur consentement, ne pas les « piéger » en les mettant en situation et en renvoyant ensuite que la personne a été violente
-Même si la personne joue « la situation idéale » selon elle, c'est déjà formateur, ça vient faire réfléchir à toutes les fois où on ne l'a pas fait dans sa pratique.

On tire le fil en fonction de comment les personnes réagissent : certaines restent dans le général, le fonctionnement de la société, ou certaines personnes parlent de leurs expériences, leurs pratiques.

Que les personnes repartent avec quelque chose d'aussi solides : offrir des espaces par la suite : si tu veux en discuter dans un autre espace (plus posée, moins collectif...) tu peux venir au PF.

Ressources sur le consentement pour le stand :

BV Elise gravel consentement expliqué aux enfants : bonne accroche

Impression des affiches d'Amnesty : « les règles du J'dis oui » « Quand c'est oui c'est oui, quand c'est non c'est non, et quand on ne sait pas on garde ses doigts pour soi »

Mélanie Fresse « Du consentement », Les crocodiles, Le Plaisir de Marion S

Quand on choisit un livre ou un outil, toujours avoir en tête une manière de lancer la discussion sur ce contenu

Autres ressources pour se former :

La série documentaire L'inceste

Un podcast à soi

Et peut-être une nuit

La jeune fille sur le canapé, intime et politique

Conseil de l'Europe, documents « lignes directrice du Luxembourg » sur le vocabulaire qu'on peut ou pas utiliser (perspective juridique, pas féministe)

Guide criaps IDF avec les comportements de l'enfant, ceux qui questionnent, alertent



Se saisir de nos programmes et dispositifs nationaux pour intégrer la parole des personnes concernées dans notre plaidoyer local et national

Les femmes en situation de handicap victimes de violences

Intervenantes : Betty Molin, Fédération Auvergne-Rhône-Alpes et Jessica Fechner, AD 67 – référentes du programme Handicap & Alors

En 2008, il y a eu une réflexion au niveau national sur la question du Handicap et d'aller plus loin que les interventions des AD. Le programme a été créé en 2011 avec ses 4 axes : toucher les personnes concernées, leurs proches et professionnels ainsi que les institutions. Le programme est à défendre dans sa globalité. Travailler auprès des personnes concernées c'est une bonne entrée mais c'est insuffisant. Comment accompagner la parole des personnes concernées ? Au-delà du travail avec les professionnels et les institutions, il faut une qualité d'accueil dans les structures.

Partage d'expériences :

AD33 : on ne fait les interventions que si il y a du travail en amont et dans la durée avec les équipes

AD63 : il y a plus de demandes que ce que l'on peut réaliser

AD35 : l'accompagnement des professionnels s'arrête

Question : Y a-t-il plus de violences subies et vécues dans le champ du handicap ?

Suite au Grenelle, il y a eu la décision de mettre en place de centre de ressources régionaux numériques, vers qui orienter les personnes, leurs proches ou des professionnel.le.s sur la thématique du handicap (violences, vie affective, sexualité, parentalité). Ces centres ressources ont 3 ans pour être mis en place. Le PF est porteur de 2 créations de centres, en ARA et à La Réunion. Ils présenteront une cartographie des ressources handi-accueillantes en mobilisant tout le monde et tous les partenaires.

Il sera important de connaître les autres centres ressources car ce seront des partenaires.

Travail en sous-groupes :

3 questions

1- « *Le programme Handicap et Alors ? est-il politique ?* »

Réponse : Oui ! car les personnes en situation de Handicap sont plus vulnérables de par leur non-inclusion dans la société et de leur plus grande dépendance à l'Etat et ses institutions. Il y a besoin d'un plaidoyer politique mené de préférence par les personnes concernées mais sinon au moins avec elles, avec leur autorisation. Il est nécessaire que la société change son cursus et réalise l'inclusion réelle. L'approche planning est déjà politique: c'est une approche par les droits et non descendante.

Remarque : Le programme Handicap et Alors ? n'est pas assez financé. Pourquoi ? Ca aussi c'est politique !

2- Faut-il défendre l'idée d'un programme spécifique à destination des gens en situation de Handicap ?

Oui ! Le financement différencié est un enjeu. Visibiliser les spécificités sans discriminer les personnes concernées. Nécessité de se former, sur le principe que les personnes en situation de H sont sur le même pied que les autres spécificités individuelles

3- Est-il nécessaire d'avoir une formation spécifique pour accueillir des personnes en situation de handicap ?

Oui ! Car il faut utiliser différents outils. A oppression spécifique, outils et interventions spécifiques. Il faut aussi connaître les parcours et réalités de vie des personnes concernées. Se former c'est travailler sur ses propres représentations, avoir accès à des outils comme LSF, pensés spécifiquement.

Les jeunes mineures et majeur.e.s victimes de mariage forcé

Intervenantes : Monique Ringlele, AD 68 et Elina Bourgeois, AD 34 – Dispositif Mariage forcé

Entre 2009 et 2012 la lutte contre les mariages forcés était une cause nationale, avec des moyens et financements associés. Depuis, plus rien, pourtant le problème demeure.

Exercice de mise en situation :

CR de la situation par la ML de Bordeaux

Arbia est une jeune femme de 19 ans vivant près de Bordeaux avec sa famille. Depuis trois ans, elle subit des violences familiales de la part de son frère aîné et de sa mère (père décédé lorsqu'elle avait 5 ans). L'été dernier, Arbia a été fiancée de force lors de son voyage en Tunisie. Elle n'avait jamais vu cet homme avant les fiançailles.

A son retour en France pour poursuivre ses études (terminal bac pro secrétariat comptabilité), elle sentait la pression familiale et la menace de ce mariage forcé. Il y a trois mois, Arbia décide de fuir le domicile familial. Elle passera 2 nuits dehors avant d'être hébergée par une amie. Malheureusement la famille la retrouve et la ramène de force à la maison. Des violences importantes auront lieu avant qu'un voisin interpelle la police. Un dépôt de plainte et un examen médical sont faits.

Depuis Arbia est hébergée par des amis, elle est activement recherchée par la famille et les amis du frère. Une agression a déjà eu lieu (nouveau dépôt de plainte et certificat). Elle ne peut plus rester sur Bordeaux. Une mise en sécurité est nécessaire dans les plus brefs délais.

Arbia n'a aucune ressource. Le seul document dont elle dispose est sa carte de séjour.

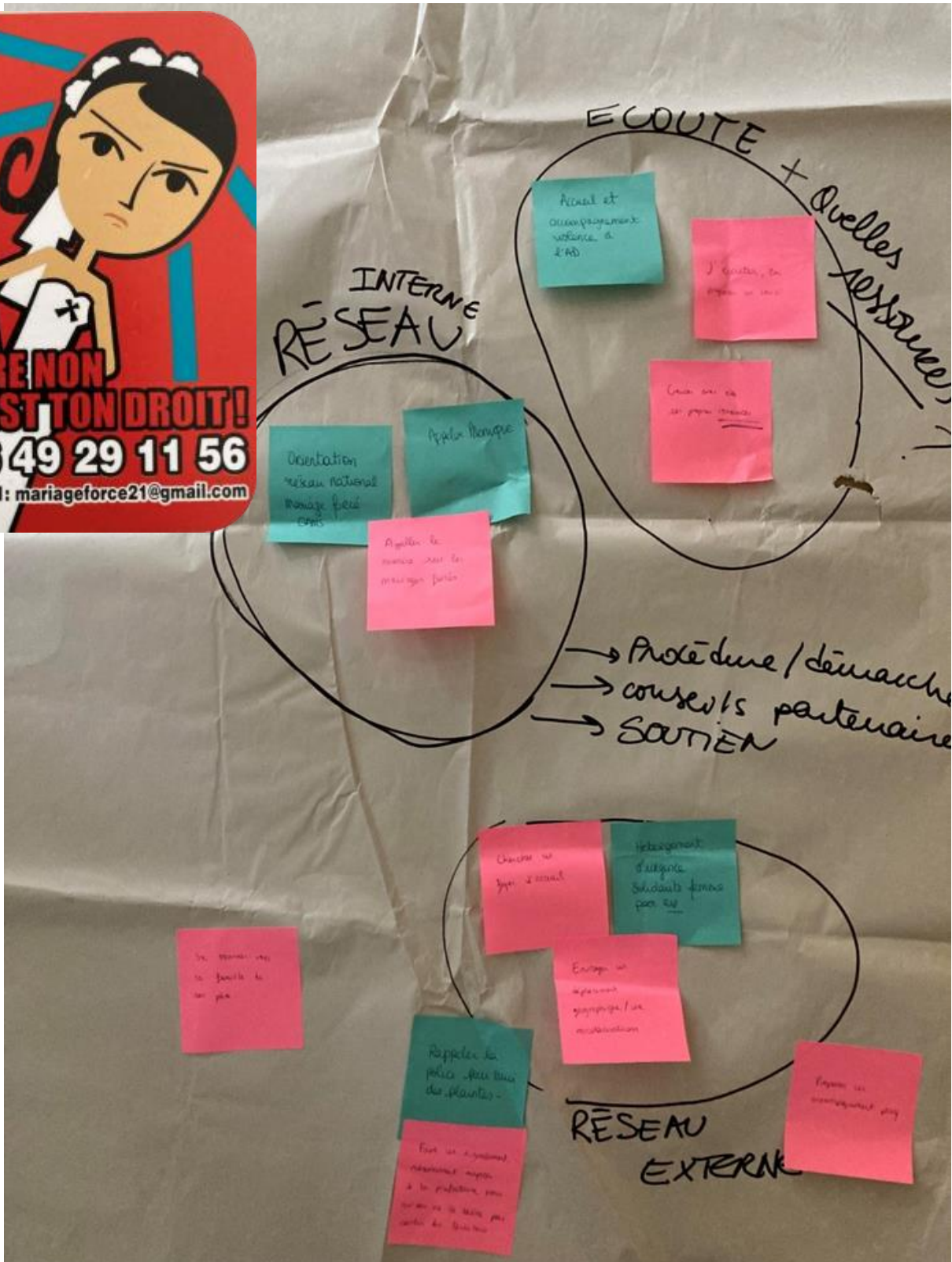
Que faire ? Plusieurs pistes ont été dégagées au cours de l'atelier avec du partage d'expérience de la part des animatrices.

- 1^{ère} chose à faire : **l'écoute**. Cependant, selon la situation il n'est pas toujours possible de faire venir la personne au Planning. Dans ce cas :
 - Envisager l'aller-vers
 - Ne pas attendre pour entamer les autres démarches en parallèle

- Toujours travailler pour aider les personnes concernées à **creuser leurs propres ressources**. On est toujours surprise de leurs capacités à se battre et à surpasser leur

situation, d'autant plus lorsque l'on sait que ce sont souvent des femmes qui ont subi des violences toute leur enfance.

- Mobiliser le **réseau** : très important sur cette thématique qu'on ne maîtrise pas toujours très bien, notamment sur les démarches et procédures à suivre. Il faut à la fois mobiliser le réseau interne (Planning) et externe (partenaires).
- Chercher un **hébergement d'urgence**, de préférence dans une autre région pour éloigner la personne des menaces, tout en faisant attention à ne pas l'isoler : voir avec elle ce qu'elle est prête à faire, lui demander quelle région l'arrangerait pour se sentir à l'abri, où elle a éventuellement des contacts, ou alors où il y a un autre Planning ou partenaire sûr pouvant accompagner la personne.
- Possibilité de demander une ordonnance de protection
- Ne peut-on pas travailler avec la préfecture pour s'assurer qu'elle ne sorte pas du territoire français ? Sachant que ces mariages ont souvent lieu à l'étranger.
- **!!** ce sont des situations où **l'emprise de la famille** est souvent énorme, les personnes n'ont souvent rien connu d'autre que la vie en famille, c'est donc très dur de les en extirper.
- Peut-on essayer d'aller vers la famille pour créer un dialogue ? A priori très complexe, peu d'espace pour négocier. Monique a des exemples de familles qui ont voulu lui faire la peau, depuis elle utilise un autre prénom.
- De plus, les familles ont des techniques très poussées pour les faire revenir : les traquer sur les réseaux, leur faire croire que quelqu'un de la famille est mourant à l'hôpital pour les attendrir, etc.
 - Témoignage : les animatrices racontent l'histoire d'une jeune qui pensait être mise à l'abri après avoir perdu sa virginité (ce qui selon elle, empêcherait sa famille de vouloir la marier), elle est donc tranquillement retournée chez sa sœur. Après quelques temps, elles ont appris que sa famille l'a forcé à subir une reconstitution de l'hymen.
- **!!** à **ne pas vouloir surinvestir** et aller trop vite quand les personnes ne sont pas prêt.es. Souvent elles n'ont jamais vécu seules, sont très peu autonomes, et ont vécu beaucoup de violences, il est donc fréquent qu'elles finissent pas rentrer chez elle, même dans des situations où elles ont déjà trouvé un logement et un travail.
 - En accompagnant ces personnes, il faut apprendre à gérer la frustration, et se dire que la personne ne repart pas avec rien, elle a commencé à expérimenter l'autonomie, à connaître le réseau qui peut l'aider. Elle pourra revenir plus facilement, il ne faut pas lui forcer la main.



L'éducation à la sexualité : un levier fondamental pour la lutte contre les violences

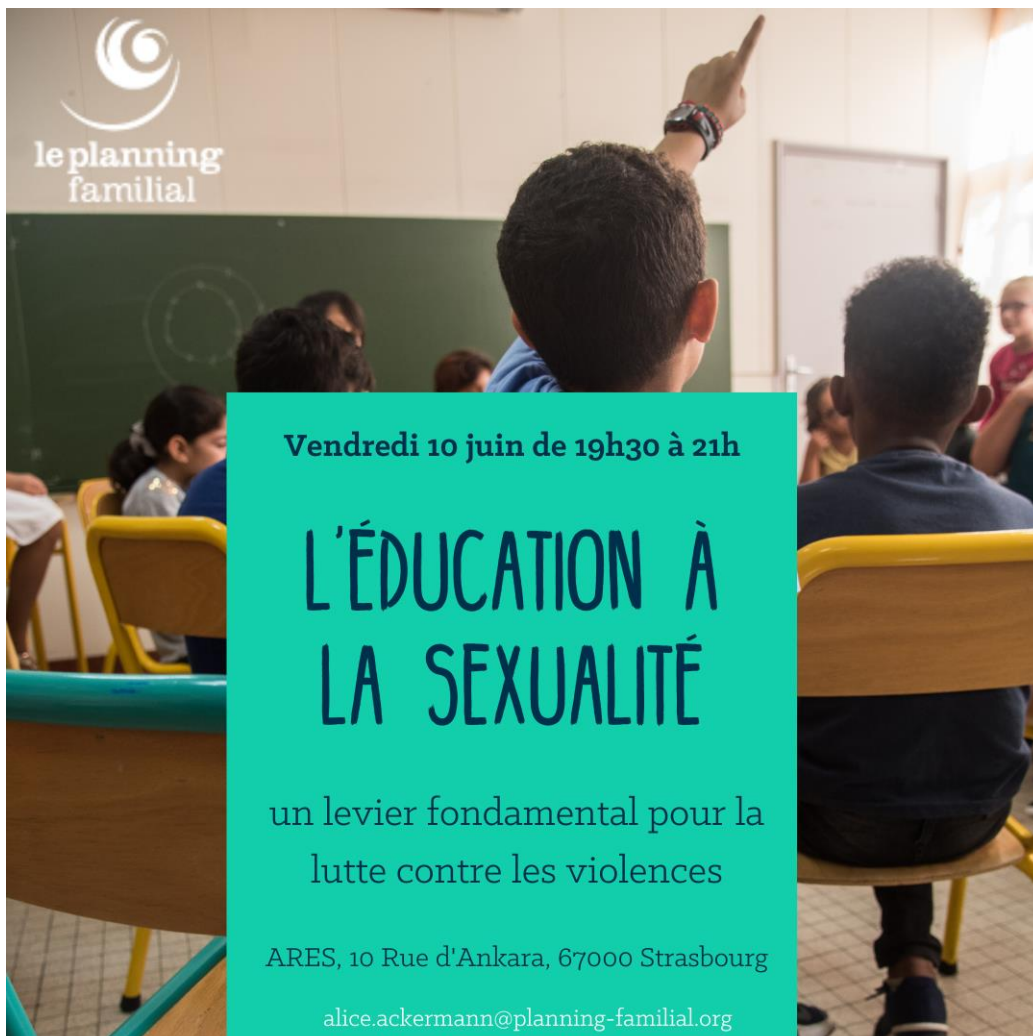
Christelle Wieder, adjointe à la Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre

Matilde Cordero-Erausquin, Fédération des conseils de parents d'élèves du Bas-Rhin

Estelle Flatter, INSPE

Francesca Bonsignori et Louise Ackermann, Le Planning familial du Bas-Rhin

Modération : Alice Ackermann, Bureau confédéral du Planning familial



le planning familial

Vendredi 10 juin de 19h30 à 21h

L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

un levier fondamental pour la lutte contre les violences

ARES, 10 Rue d'Ankara, 67000 Strasbourg

alice.ackermann@planning-familial.org

Accompagner les auteurs de violences

Table ronde

Intervenantes :

Cristina Oddone: sociologue, actuellement enseignante à la Faculté de Sciences Sociales et chercheuse associée au Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles de l'Université de Strasbourg (LinCS). Ses recherches interrogent le rapport entre violence et construction sociale des masculinités à partir d'enquêtes ethnographiques sur la prise en charge des auteurs de violence conjugale en France et en Italie. Elle a également travaillé au Conseil de l'Europe au sein de la 'Division Violence à l'égard des femmes' et pour la 'Commission Égalité de genre'.

Loïse Jaworski : coordinatrice de l'AD 62 Pas-de-Calais et CCF. A l'AD 62, l'équipe a fait le choix de mettre en place des actions collectives pour les auteurs de violences sexuelles. Elle a aussi accompagné pendant 2 ans les auteurs mineurs.

Claire Blanc : animatrice et coordinatrice à l'AD 78. Depuis 2015, par le travail en collectif, l'AD co-organise, fait fil rouge et intervient dans des stages de responsabilisation d'auteurs de violence.

Documents à consulter : [2021 FAIREfaceAUXviolences.pdf](#) [2020 Perpetrating violence.pdf](#)
[Présentation 11-06 Accueil des jeunes auteurs V3.pdf](#)

★ Claire, AD 78 :

Stage auprès d'auteur de violences :

Contexte : Sur 2 jours au départ, aujourd'hui sur 3 jours, qui peuvent être des obligations judiciaires. C'est la DDFE qui a fait appel au CIDFF et assos de victimes locales, le PF a été contactée dans un deuxième temps. Il y a une intervention d'une troupe de théâtre forum en ouverture et fermeture du stage. Dans le cadre du stage, il y a une association de victimes qui interviennent sur l'aspect juridiques, infractions, arbre des violences.

Intervention du Planning : ½ journée par le PF sur stéréotypes, représentation genrées, inégalité sociale + travail sur gestion des émotions et de la colère dans le couple.

Approche dite thérapeutique : on écoute les personnes et leurs émotions, on les accompagne dans la compréhension de soi et du passage à l'acte

Approche de genre : faire comprendre le système patriarcal

Le public a évolué : au début, il y avait peu d'obligations, donc le public était plus mixte en termes de motifs de condamnations, il y avait des groupes hétérogènes. Ne pas avoir que des auteurs de violences conjugales permettait d'avoir des participants moins crispés, moins ancrés dans des schémas machistes. Aujourd'hui, les stages sont composés de beaucoup d'auteurs de violences conjugales en fin de peine qui ont une obligation judiciaire, la dynamique de groupe est assez dure.

Impact sur les auteurs : difficile à savoir car pas de suivi après les 3 jours, on voit juste l'évolution entre le début et la fin du stage.

Evaluations en fin de stage : ils se positionnent sur où ils en sont par rapport à la violence (mais certains peuvent avoir compris ce qu'on attend d'eux). Pour certains il y a déjà une remise en question au moment où ils arrivent au stage, car ça s'inscrit dans d'autres mesures et accompagnement => ça vient renforcer un processus de prise de conscience, ils peuvent être des appuis dans le groupe. Pour certains, il y a des changements au cours du stage, on sent quelque chose bouger, qui sortent de la posture « moi j'ai rien fait, j'ai pas à être là ». Pour d'autres : renforcement de leur posture de victime.

Crainte par rapport aux attentes que peuvent avoir les victimes : les conjointes peuvent être dans une attente très forte « il va faire le stage et il va changer » = c'est un danger pour elle

Les stages sont co-animés par les conseillères d'insertion et de probation, qui prennent des éléments pour leur suivi des personnes ensuite = ça pose la question du cadre et de la confidentialité

Il y a parfois des tensions sur la posture, on essaie d'avoir une posture proche de celle qu'on a avec d'autres publics : non-jugement apparent.

Ils s'attendent à être passifs et qu'on leur reproche leur comportement, mais on leur demande de se mettre en jeu et se livrer, ça les perturbe.

Conséquences pour le PF et les intervenantes :

Fatigue, prend beaucoup de temps de travail, de prépa, bilans et échanges avec les partenaires.

A l'AD78 il n'y a pas de supervision spécifique sur cette action.

On met en place un roulement pour que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui prennent en charge ces stages.

Ça met à l'épreuve et ça montre l'utilité de l'éducation populaire.

On ne va pas changer le monde uniquement en travaillant avec les victimes

★ Loïse, AD62 :

Loïse Jaworski - PF62

ACTIONS AUPRÈS DES MINEURS AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Cheminement et questionnements

DÉROULÉ

- Comment en est-on arrivées à travailler cet axe ?
- Questionnements, réflexions et remises en cause de nos pratiques
- Qu'avons-nous tranché?

1ÈRE PARTIE

Comment en est-on
arrivé à travailler sur
cet axe ?

DES DEMANDES

2016 - Demande de l'UEMO de Lens pour mettre en place un atelier de réparation pénale pour les auteurs de violences sexuelles. Premiers ateliers mis en place juillet 2016 (2 demi-journées).

2017 - Demande d'entretien avec des jeunes auteurs de violences sexuelles sur le consentement et la vie affective relationnelle et sexuelle. 5 entretiens en 2017.

2017 - Demande d'ateliers sur le couple avec le Home des Rosati, foyer pour hommes auteurs de violences dans le couple éloignés du domicile de la victime. Premier atelier en janvier 2018.

POSITIONNEMENT DE L'AD

- Peu de réflexions collectives
- Travail déjà mené avec des classes de garçons sur les masculinités, les injonctions et normes qui y sont liées, les émotions et le consentement
- Des garçons auteurs nous ont parlé de faits de violence suite à des ateliers
- Intérêt et formation de salariées aux ateliers du "Weely Weely Want" puis de l'URSAVS
- L'apport financier dans le cadre du FIPD
- Impasse sur des apports théoriques

ATELIERS AVS MINEURS

3 demi-journées sur émotions, relations à l'autre, empathie, introspection, questionnements sur les masculinités, violences, consentement et santé sexuelle

Nous ne connaissons pas la raison pour laquelle les jeunes sont en procédure de réparation pénale

Les éducateurs.trices assistent à une partie des séances

Une convivialité est mise en place

Nous n'abordons pas les faits

Nous ne faisons pas de rapports

ENTRETIENS AVS MINEURS

Les jeunes devaient venir au Planning sans durée spécifique et pouvait revenir

Orientation par l'éducatrice avec une précision thématique

Des RDV étaient pris hors des permanences (difficile)

Nous ne faisons pas de rapports, nous disons juste si le jeune est venu

On ne sait pas où les jeunes en sont de leur parcours judiciaire

Rencontre des parents

ATELIERS AVC MAJEURS

Temps de soirée sur les thématiques des émotions, du couple, de la parentalité ou de l'égalité

Nous mangeons avec les personnes puis atelier pendant 1h30

Pas de transmission d'infos sur les personnes qui sont présentes suite à condamnation

Nous ne faisons pas les ateliers de réparation assurés par le Centre Clotaire, mais plus des ateliers VARS auprès d'auteurs

IMPACTS ET SUITES

2018 et 2021 - Formation de deux professionnelles du PF62 par l'URSAVS de Lille sur l'accompagnement des auteurs mineurs

2019 - Arrêt des ateliers avec les auteurs de violences de couple du Home des Rosati

2020 - Arrêt des entretiens individuels : pour des raisons politiques, organisationnelles et financières

2017 -2021 : questionnement, réflexions et cadrages des ateliers pour auteurs de violences sexuelles mineurs

LES IMPENSÉS



le rapport de pouvoir au jeune : sortir du fonctionnement de volontariat et d'anonymat



Prend beaucoup de temps d'équipe et sur l'action



Les limites de personnes de l'équipe et l'usure nouvelle que ça a provoqué



Quels rapports avec le système judiciaire/ comment fixer les limites



Cadre d'intervention spécifique auprès des auteurs



Les questions logistiques pour accueillir les auteurs



Le rapport aux partenaires : les demandes d'attestations ou de retours sur nos accueils



Le manque d'expertise sur le sujet et la nécessité de montée en compétences

PARTIE 2

Questionnements,
réflexions et remises en
cause de nos
pratiques

LIEN AVEC LA JUSTICE

Sait-on ou non pourquoi ils sont dans le parcours PJJ ? Sont-ils condamnés ou pas ?

Sont-ils contraints ou pas ? Quelle place pour le jeune dans tout cela ? Quels impacts si il y a prise de parole du jeune ? Mise à risque ?

Y a-t-il un fléchage de l'entretien sur des thématiques spécifiques ?

Y a-t-il une demande d'informations ou de retours ? Est-ce que toutes les parties sont au courant ?

LOGISTIQUE

Accueil des auteurs et des victimes aux mêmes endroit ? Sur des temps possiblement communs ou non ? Quelles limites ?

Quel temps cela prend ?

L'EQUIPE

Une même personne accompagne des victimes et des auteurs ?

Être réellement dans le non-jugement ? Toujours possible ?

L'inconfort et la difficulté au moment des ateliers ?

A-t-on le temps tant collectif qu'individuel ? A-t-on une supervision pour le travailler de manière individuelle et collective ?

Le CA est-il prêt à se positionner et accompagner les changements nécessaires ?

A-t-on vraiment les moyens tant logistiques que financiers ?

PARTIE 3

Qu'avons-nous tranché collectivement ?

PRÉREQUIS



Enjeu éthique,
nécessite des
discussions
collectives



Prendre le
temps
nécessaire et
faire des allers-
retours



Fixer ses limites
et pouvoir
changer d'avis



Avoir une
supervision
pour avoir un
regard extérieur
nécessaire



Être claires
collectivement
sur le cadre,
ainsi qu'avec
les jeunes et les
partenaires



Avoir répondu
aux questions
logistiques pour
accueillir les
auteurs



Ne pas faire
d'écrits pour la
justice



Se former, se
renseigner sur
le système et
avoir une base
théorique solide

ON FAIT

DES ATELIERS AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES MINEURS

Ces ateliers sont basés sur :

- PRODAS
- Ateliers consentement du Weely Weely Want
- EVARS

Bases théoriques :

- formation URSAVS sur les auteurs mineurs
- Les violences sexuelles des mineurs; Victimes et auteurs : de la parole au soin; Marie-Laure Gamet, Claudine Moïse; Dunod, 2010
- C'est pas ça l'amour: Les violences amoureuses à l'adolescence; Agathe Breton, Decitre, 2019

ON RÉFLÉCHIT

ACCUEILS INDIVIDUELS D'AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES MINEURS

Entretiens basés :

- écoute-active
- PRODAS
- EVARS

> Aujourd'hui, nous n'avons pas de cadre clair, notamment qui se base sur la connaissance des procédures, donc pas de choix politiques éclairés sur notre manière d'intervenir

> Changements en ce moment, des lois de justice pour les mineur.e.s

IL ARRIVE

ACCUEILS INDIVIDUELS D'AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Appels d'auteurs que nous réorientons.

Mais nous refusons : accompagnements, animations pour les auteurs majeurs

Notre AD n'est pas formée et n'a pas pour le moment l'envie, notamment car existant sur le territoire (Centre Clotaire, Cheval bleu)

★ Cristina, chercheuse

Ses travaux de recherche : [2021_FAIREfaceAUXviolences.pdf](#) [2020_Perpetrating violence.pdf](#)

Travail de recherche qui porte notamment sur :

- Comment les auteurs perçoivent leur violence et leur masculinité
- Les normes de l'Union européenne sur les stages

Comment la prise en charge des auteurs est devenue une des mesures à prendre en considération dans la lutte contre les violences ?

Comment chaque pays met un cadre national pour cette prise en charge ?

Actualités :

Double féminicide en Italie, par un homme qui avait été pris en charge par des professionnel.les en tant qu'auteur de violence.

Les asso ont tendance à renoncer à la prise en charge des auteurs : découragement, c'est difficile émotionnellement, est-ce que ça vaut le coup ?

La prise en charge des auteurs a commencé aux Etats Unis dans les années 70, en essayant des choses pour voir ce qui marchait ou pas

Espagne : prise en charge de 10 mois

France : Stage de 3 jours

Italie : 1^{er} module de 6 mois, avec 2h toutes les semaines

(NB : Le financement pour ses actions en Italie vient du ministère de l'égalité, pas du ministère de la justice.)

Cristina a pu faire de l'observation plus longue dans des pays où la prise en charge est plus longue, ex 1 an et demi en Italie.

Une structure féministe a créé un centre à part pour la prise en charge des auteurs, en travaillant étroitement avec les services pour victime. Quand on prend en charge un auteur, on contacte la victime, on lui donne des ressources, et on lui dit que s'il y a des choses qui ne vont pas, elle peut le signaler au service de prise en charge des auteurs, car ça permet d'évaluer l'impact du programme.

Comment les hommes répondent à cette prise en charge ? Quelles sont les transformations de leur masculinité ?

Comment les hommes performant leur masculinité activement sans la violence ? Ils apprennent à écouter, réfléchir, choisir de nouvelles réactions, communiquer mieux.

Les observations de Cristina dans le cadre de ses recherches :

Même en Italie avec un programme de prise en charge long, il peut y avoir une disparition de la violence physique et sexuelle, mais ils présentent avec fierté, satisfaction, le fait de mettre en place une forme de hiérarchie dans le couple = les transformations sont nuancées. = Passage de la figure du martyr à la figure du héros, pour avoir réussi à arrêter les violences. En France, après 4 jours, ils arrivent comme des martyrs et repartent comme des guerriers, avec le poids d'avoir supporté la punition. Cela radicalise la perception sexiste : la justice est majoritairement féminine, les conseillères pénitentiaires et les assos qui interviennent sont des femmes = cela renforce la posture de résistance.

Contrôle coercitif = ensemble de pratiques et tactiques de domination qui peut impliquer la violence mais peut être plus subtil. Ce contrôle reste à la fin d'une prise en charge.

Malgré cela, Cristina pense qu'il faut continuer à réfléchir et s'impliquer sur la prise en charge des auteurs.

Question du genre des intervenant.e.s dans les interventions :

En Italie, dans le centre observé par Cristina, binôme mixte, qui permet de jouer sur la complicité homme-homme

En France, c'était plusieurs intervenants, ça ne fonctionne pas le roulement pour créer une confiance

Il y a une surreprésentation dans les programmes d'hommes racisés, de classe populaire, qui ont quitté très vite le système scolaire : comment attendre d'eux qu'ils se concentrent sur des informations descendantes pendant longtemps, par des juristes, avec une approche centrée sur l'infraction et le cadre de la loi ? [Véronique Le Goaziou : ouvrages sur le rapport genre/classe/race dans le système carcéral.]

Les asso peuvent promouvoir une approche sur la responsabilisation, le rapport au monde, le soin.

Mais est-ce notre rôle en tant qu'asso féministe de prendre ça en charge ?

N'y-a-t-il pas un risque de complicité si c'est des hommes qui interviennent ? Il faut que ce soit très cadré et qu'ils soient très formés. Les femmes ne sont pas entendues, avec la même valeur de parole.

Que penser de la justice restaurative, de mettre des auteurs de violences avec des victimes ?

Médiation obligatoire est interdite dans le cas de violences, dans le cadre de la convention d'Istanbul

Il existe d'autres formes de médiation, mais il faut évaluer les risques à faire se rencontrer la personne victime et l'auteur.

Dans ses origines, la justice restaurative était une réponse à la délinquance juvénile, ce n'était pas des actes de violence.

Voir futur podcast d'Un podcast à soi sur la justice restaurative.

Il y a parfois des femmes auteures de violence qui sont dans les mêmes stages, ce qui est un problème car c'est contraire à la perspective de genre : ce n'est pas les mêmes mécanismes en jeu.

[Outil mentionné par Annie AD 33 : l'AD a créé un violentomètre qui s'adresse aux auteurs, qui va être expérimenté dans les festivals cet été.]



Travail en sous-groupe

Groupe 1 :

- **Est-ce que c'est le rôle du Planning familial de travailler avec les auteurs de violence ?**

Ça dépend notamment du cadre, par exemple le cadre judiciaire contraint, avec l'institution pénitentiaire, n'est pas idéal, par rapport à l'exigence du cadre, du partenariat, de la posture

Dans un contexte avec des mineurs, ça a plus de sens.

Les auteurs, on en voit tous les jours sans le savoir dans les animations, ça rend invisible le fait qu'on en rencontre, alors que finalement c'est une forme de spécificité du PF. On ne le met pas en valeur sous cet angle-là.

On fait aussi des actions en milieu carcéral avec des personnes qui ont tous types de motifs de condamnation, et de fait ça revient à faire de la prise en charge d'auteurs de violences.

Est-ce qu'il faut se former pour le faire ? Est-ce qu'il faut afficher qu'on le fait ?

Dans certains plannings, c'est tacite qu'on ne veut pas le faire. Si on arrivait à le faire, ce ne serait pas parce qu'on est sollicité.es par la justice, mais par un projet qui serait celui de l'AD.

Il peut y avoir un piège de se dire « si ce n'est pas nous qui y allons, ce sera fait par des personnes non féministes, donc autant le faire nous ».

On a une légitimité à le faire de par notre prisme d'analyse sur le patriarcat, sur le cadre systémique.

Discussion sur l'accueil inconditionnel : on ne DOIT pas accueillir tout le monde

Quel contexte/méthode d'actions qui nous conviendrait en tant que Planning ?

>Une 1^{ère} étape : Se former parce qu'on va y être confrontées de toute façon, et ensuite c'est un degré au-delà si on met en place des actions spécifiques (ex, être formée sur comment gérer quand des paroles nous font violence à nous, font violence aux autres).

ça peut paraître en tension avec l'approche d'éducation populaire, la valeur de l'expérience, mais sinon on se retrouve en difficulté

>Quel rapport à l'institution ?

Se poser la question de pourquoi on nous appelle ? Parce qu'ils n'ont personne sous la main, et que le Planning répond souvent présent, souvent à moindre coût ? S'ils ne sont pas formé.es elleux, pourquoi jouer les pompiers ?

>Quel rapport de force on peut avoir ou pas si on va dans ces stages, qui nous amènerait à lisser notre discours, devoir rendre des comptes sur les individus ?

>Dimension obligatoire des stages : ça aurait plus de sens si c'était une participation volontaire

Le rapport mineur/majeur

Un mineur mérite protection, encore en développement, alors que l'adulte est en responsabilité

- **Quels types de violences ?**

Question des cyberviolences qui apparaît de plus en plus : Est-ce qu'on a un rôle à prendre pour intégrer ces violences dans notre grille de lecture systémique.

- **Quel plaidoyer à porter au PF sur la prise en charge des auteurs ?**

>Peser sur le fait qu'à la PJJ, dans la justice, les personnels ne sont pas formés ? ça peut être ça la place du Planning, parce qu'on sait déjà faire ça.

>Se positionner sur le manque d'exemplarité dans les sphères de pouvoir : il y a des hommes accusés de violence dans le gouvernement. Comment attendre des hommes incarcérés qu'ils remettent en question ?

PB : Comment porter une parole qui remet en cause le pouvoir, quand on dépend des financements publics ? Certaines AD sont aussi plus vulnérables que d'autres face aux coupes budgétaires

Faut-il diversifier les sources de financement ?

>Le PF peut avoir une place dans l'analyse politique : en ce moment il y a des sous et des actions, mais qui sont mal distribués, sans analyse.

Pour les stages, on peut dire que c'est mal pensé, que ça ne fonctionne pas. Le système produit des aberrations, sans recherche...

S'intéresser à ce qui se fait dans d'autres pays. (voir comment avoir accès à des infos via l'IPPF ? Se tourner vers le UNFPA ?)

>Piste du Shadow report : le PF collecterait des données, pour les envoyer à des organisations qui sont chargées de vérifier la conformité avec la convention d'Istanbul

Il y a déjà eu un travail de rapports d'asso (2018) pour l'évaluation de la mise en place de la convention d'Istanbul, qui a lieu tous les 5 ans. C'était une forme de contre-rapport pour nuancer les rapports fournis par l'Etat.

Ça peut être intéressant de travailler dans ce cadre avec des partenaires avec qui on a des points de vue différents, pour se retrouver sur quelque chose de très concret, et ça permet aussi de faire des liens pour voir comment élargir des alliances/partenariats par la suite.

On voit des auteurs tous les jours dans les animations : ce travail est invisibilisé.

Travailler avec des mineurs a plus de sens et fait plus écho à d'autres actions.

la formation de professionnels

Groupe 2 :

Le Planning doit-il s'occuper des auteurs ?

Difficultés d'évaluer les impacts - Si on le fait, avec l'énergie que cela nous donne est ce que cela vaut le coup.

On ne peut pas faire l'impasse des auteurs potentiels, car on les rencontre souvent. Se former et avoir des outils. Développer des dispositifs et des outils. Beaucoup d'énergie. Est ce vraiment notre rôle ? Quels retours avons-nous ? C'est comme l'éducation à la sexualité.

C'est pas le rôle du Planning :

1. C'est sous ordre de la PJJ, c'est pas notre manière d'agir
2. La réponse apportée n'était pas suffisante.
3. Est ce que c'est le but, la légitimité . On a pas la légitimité d'intervenir.

Où nous rencontrons-nous les auteurs ? Le même lieu des auteurs/victimes ?

Place des groupes d'hommes

Rencontre dans les locaux victimes/auteurs

Financement

Si nous recevons des auteurs, organisation des locaux

Intervention SPIP

Question sur le lien avec le cadre de la justice. Pourquoi on intervient ? Où on intervient ? En amont ? Ou après ?

Est-ce le rôle du Planning d'accompagner les auteurs? Mais plutôt de changer la société ! On n'est pas là pour sanctionner mais pour accompagner à un changement, à un futur.

Quels auteurs ?

Mineurs, majeurs, dans des structures, en Prison, groupe de paroles, des profils très différents. Difficile de se positionner !

Appel urgent des établissements des auteurs ? Faut-il réagir ?

Différence entre mineurs et majeurs : priorité de la loi 45 vers éducatif

Echanger sur les auteurs de violences au sein des AD

Travail avec des auteurs de violence potentiel

Quelle parole politique ?

Il faut des études, évaluer les actions, prise en compte des pouvoirs publics.

Qu'est ce qu'on veut défendre ? Plutôt sur la question de l'éducation à la sexualité ?

Nous si on devait accompagner, c'est cela cela Sinon c'est non. On agit mais vous nous financez sur la prévention .

Je pense que nous devons nous baser sur la pratique pour faire du plaidoyer.

Comment on partage les expériences, quelle construction de partage expérience ?

Groupe 3 :

Est-ce le rôle du Planning d'accompagner les auteurs de violences ?

a. Absence d'organisations qui mènent des actions ?

La question ne se pose pas de la même façon en fonction des territoires : s'il n'y a pas d'associations ou d'acteurs.rices qui mènent des actions sur ce sujet.

Quand il n'y a aucun acteur qui mène des actions alors devrions-nous prendre en charge les auteurs de violences ?

La posture de l'Etat de nous donner des financements en baisse dans un contexte de concurrence pour l'organisation et l'animation des stages de violences qui sont présentés comme des solutions miracles.

b. Ne pas se sentir de mener des actions

Mais les CCF sont libres de refuser si elles ne se sentent de le faire.

Nous pourrions prioriser la formation des professionnel.le.s pour qu'ils mettent en place des stages et accompagnement.

Besoin de former les personnes qui interviennent et avec de l'analyse de pratique.

c. Pas la mission du Planning

Le rôle du Planning c'est défendre les droits sexuels : contraception, IVG, lutte contre les violences, éducatif sex.

d. Ressources et Priorités

Diversité des AD : nous n'avons pas tout.e.s les mêmes moyens.

Dans le cadre de la lutte contre les violences, les femmes ont énormément de besoin : écoute, conseil et accompagnement juridique, accompagnement psychologique. Donc est-ce qu'on doit mobiliser nos ressources pour accompagner les auteurs alors qu'on n'a déjà pas assez de ressources pour accompagner les personnes victimes.

= Avec les forces qu'on a, est-ce qu'on priorise cela ?

Travailler qu'avec des victimes, du coup il manque la lutte globale puisqu'il y a une nécessité de travailler avec les auteurs de violences pour mettre fin aux violences.

e. Accompagner à la fois des auteurs et des victimes ?

Nous ne pouvons pas d'un côté accompagner les personnes victimes de violences et d'à côté accompagner les auteurs de violences ?

Des AD ont fait le choix de ne pas accueillir auteurs des violences et des victimes à la fois.

Ne pas accueillir les auteurs et les victimes dans le même lieu. La distance géographique peut être un avantage.

f. Responsabilité de l'Etat

Présentation du stage pour les auteurs comme solution miracle.

Mise en concurrence des assos pour les financements et baisse de ces financements une fois l'action mise en place.

Cela questionne notre positionnement vis-à-vis de l'Etat.

Quels auteurs de violence ? (Majeurs et mineurs)

1. Définition d'un auteur de violences

Questionnons-nous sur la définition d'un auteur de violences :

- Est-ce seulement les personnes condamnées ?
- Dans le cadre des permanences ou animations, on peut se retrouver en face d'auteurs des violences.

Finalement on rencontre des auteurs de violences au quotidien dans nos actions mais ce ne sont pas forcément des auteurs repérés. Qu'est-ce que cela signifie pour nous ? Qu'en fait-on de cette parole ?

Le cœur de cible du Planning ce sont les jeunes donc est-ce que nous devrions prioriser les auteurs de violences mineurs en cohérence avec notre public cible.

2. Être auteur et victime de violences

On voit qu'il y a des impacts dans l'accompagnement des auteurs de violences notamment sur les mineurs. Lorsqu'un mineur est auteur, on peut travailler avec les parents et faire un dépistage des violences car souvent nous observons sur le terrain que les auteurs mineurs sont victimes de violences dans leurs familles.

3. Y-a-t-il un âge où nous ne pouvons plus avoir d'impact ?

Derrière la réflexion sur prioriser les actions vers les mineurs plutôt que les majeurs, il y a cette idée – peut-être fausse – que nous n'aurons plus d'impact sur des mineurs que sur des adultes.

4. D'où vient la demande

Si l'auteur demande l'accompagnement alors est-ce que on pourrait partir sur prioriser le volontariat. Si la demande vient de l'Etat dans le cadre pénal ce n'est pas la même approche.

De plus nous savons qu'il y a un biais de classe sur les auteurs qui sont condamnés donc si nous

Quelle parole politique sur l'accompagnement des auteurs de violences ?

1) Prévention

Éducation à la sexualité : Débuter dès le plus jeune à PRODAS. Permet de lutter contre les violences (consentement, stéréotypes de genre...)

Nous pouvons voir notre travail au sein du Planning comme de l'accompagnement et de la prévention des risques.

Toute personne volontaire qui souhaite avancer et agir est la bienvenue dans le cadre d'un accueil inconditionnel.

Le dépistage des violences concerne les victimes comme les auteurs car permet d'identifier des violences dont on a été victime comme auteurs.

2) Repenser l'accompagner des auteurs de violences pour un réel impact sur le long terme

Les stages de 4 jours ne sont pas efficaces car c'est trop court. Si on souhaite un vrai changement, il nous faut penser un vrai programme d'accompagnement, notamment en prison.

Être critique de ce système de stage : pansement sur une jambe de bois.

Quels sont les objectifs de ces stages ?

3) Formation des professionnel.le.s

Mettre en place des formations à destination des professionnel.le.s pour que ceux-ci puissent intervenir. Ces formations pourraient être co-construites avec d'autres organisations pour avoir des compétences complémentaires.

Que cela ne soit pas nous qui intervenions car quel message nous passons auprès des victimes qu'on reçoit ? Notre priorité, ce sont les victimes.

Des AD ont pu faire le choix de ne pas médiatiser les actions qu'elles font auprès des auteurs de violences.

CONCLUSION

= Construire un message d'urgence : les chiffres des violences en France sont alarmants. Il est urgent d'agir et de donner les moyens d'agir. Faire de la prévention au plus tôt. Mettre en place un rapport de force avec le gouvernement pour que les choses avancent.

Le Planning, la police et la justice

Groupe 1 :

Relations entre les AD et la police

AD30 : animation sur le consentement suite à laquelle une adolescente est venue dire qu'elle était victime. Le PF s'est mis en lien avec la personne en charge au commissariat, et a découvert qu'il y avait 1 personne formée au commissariat, et a passé la main.

AD67 formation pluridisciplinaire (proposée par le CIDFF) avec des policiers mais aussi d'autres professions, des gendarmes, des travailleurs sociaux, financée par DDFE. Le PF intervenait sur les violences sexuelles, il y avait aussi d'autres associations intervenantes et des institutions, de justice notamment. L'objectif était aussi de présenter notre action.

Un poste d'assistante sociale a été créé à l'hôtel de police, elle travaille en binôme avec un gendarme au niveau départemental de la gendarmerie et intervient auprès de victimes.

Risque : venir consolider le sentiment de légitimité des gendarmes à agir sur les violences alors qu'on voit qu'en fait c'est loin d'être acquis pour elleux.

AD35 : projet de former la police. A Rennes, une psychologue d'une asso d'accompagnement de femmes victimes de violence a son bureau dans le commissariat.

AD75 Retours qui disent que les gendarmes sont mieux formés que la police. Certains commissariats ont des « intervenantes sociales » qui font de l'accueil de victimes avant les policiers.

Permanence aux Unités médico-judiciaires, ça permet d'avoir un pied dans ce qui se passe avec la police par rapport à l'accueil des femmes victimes de violences (souvent sexuelles)

Carolane a fait son mémoire sur le lien avec la prise en charge par la police et la gendarmerie des violences intrafamiliales dans le 78 : c'est surtout une initiative personnelle d'être formée dans leurs équipes (une personne qui a dû se former d'elle-même sans financement de la police, a rédigé des docs en dehors de ses horaires de travail, a dû former ses collègues hommes...)

AD14 : Assistante sociale qui appelle systématiquement toutes les femmes qui viennent porter plainte.

Bondy : des UMJ acceptent de prendre des femmes sans plainte préalable, mais peu de médecins formés => il y a besoin de formation chez les médecins

AD26 : Formation proposée par le CFCV sur les violences sexistes et sexuelles sur les enfants, ouverte, adressée au PF mais aussi tous les professionnels du département, dont deux femmes de la police qui sont maintenant des personnes ressources.

Ça peut être une bonne formule = avoir une personne du PF qui se forme en même temps que la police, cela ne nous met pas dans la même posture que dans celles qui forment, et ça permet de créer un lien

AD69 : on voit une évolution avec des intervenantes sociales formées qui accueillent les femmes. Plusieurs commissariats sont identifiés comme accueillants, alors qu'on déconseille d'autres.

La fédé ARA s'est engagée à faire de la formation auprès de la police.

Remarques :

Est-ce qu'on encourage les femmes à aller porter plainte quand on connaît la « double peine », on sait que l'institution de la police est raciste et sexiste.

Attention au fait qu'il peut y avoir une instrumentalisation des questions féministes à des fins racistes : ne pas servir de caution à la police qui mettrait en avant le fait qu'elle a été formée par le PF.

Arriver en tant qu'accompagnant.e avec une posture anti-flic, ça peut aussi tendre les échanges et créer plus de violences pour la personne accompagnée.

L'idéal est de prendre un temps avec les personnes qui ont décidé de porter plainte, avant d'aller au commissariat, pour se préparer.

Comment se positionner en termes de plaidoyer ?

>Il y a de l'enjeu sur le recrutement des flics et des gendarmes, dire qu'on est là pour protéger les gens et les accompagner, pas pour faire des plaquages au sol ! Que ce qui soit mis en avant ce soit l'aspect social du métier de policier, pas la dimension violente.

=>Développer un discours très critique sur l'institution policière !!

>Faire du plaidoyer sur les contenus et la durée de formation de la police : dans d'autres pays européens, c'est 3 ans de formation, avec des modules de psycho, de socio...

>Former les policiers pendant leur formation de départ, pas les former quand ils sont une fois en poste.

>Plaidoyer sur l'impunité des flics, faire quelque chose des témoignages des personnes qui nous racontent combien des flics ont mal fait lors du dépôt de plainte.

Dans certains cas, est-ce notre rôle d'informer des personnes qui veulent porter plainte dans des situations où il y a très très peu de chance que ça aboutisse que ça va être difficile pour elles etc pour les protéger ? ou est-ce que c'est déjà influencer, dissuader ?

Même si c'est difficile, ça peut faire partie du processus pour certaines personnes de poser des mots dans une institution sur ce qui leur est arrivé.

>Comment faire tenir ensemble la critique de l'institution policière et le fait que sur le terrain, on a besoin d'allié.es dans la police pour que les victimes de violences puissent être pris.es en charge ?

Plaidoyer : le système de la police annule tous les efforts des individus dans l'institution pour mieux accueillir etc.

>Les réflexions sur la police et la plainte amènent à se poser la question de la prison, le milieu carcéral, quand on voit comment ça détruit les personnes et encourage la récidive. Comment se positionner là-dessus ?

> Rejoindre l'Observatoire International des Prisons

Remarque : La discussion mélange plusieurs niveaux = accompagnement individuel, terrain, plaidoyer...

Il faudrait plus de temps pour décortiquer séparément, par exemple, prendre la question spécifique du dépôt de plainte : à la fois au niveau éthique pour le Planning, au niveau clinique dans ce que ça peut représenter pour le parcours des femmes victimes...

Groupe 2 :

Historiquement, le Planning a t'il déjà organisé des formations pour la police ou la justice ?

Visiblement le planning a déjà fait ces formations, mais nous n'avons pu déterminer où et quand.

Manifestement le Grenelle a remis la question au goût du jour.

Accueil des personnes victimes de violences :

On dit toujours que la police accueille mal les victimes, on pourrait se demander de quoi a besoin la police ?

Mais est ce que la police est demandeuse et est-elle déjà venue à des formations ?

Quand on parle de violences policières, il faut faire la différence entre les violences dans la rue ou lors des manifestations et les violences faites aux femmes lors de leur accueil dans les locaux de la police ou de la justice.

Il a un problème systémique dans la police où l'extrême droite est présente majoritairement. Si on utilise dans le plaidoyer le terme "violences policières", il doit recouvrir toutes les situations.

Nous n'avons pas une police républicaine.

Expériences des AD :

A Bordeaux c'est la délégation aux droits de femmes qui s'en charge et ça nous va très bien. Un groupe de policiers a déjà été formé, et là où c'est le cas ça se passe nettement mieux. Ce sont d'ailleurs les femmes qui nous le rapportent car elles y vont désormais seules, il n'est plus nécessaire de les y accompagner.

Un code, le code orange, a été mis en place dans les locaux de la police. Lorsqu'une femme se présente et montre ce code, elle est aussitôt reçue de façon confidentielle et n'a pas exposé devant tout le monde les raisons de sa venue.

Quand il y a une formation, elle est efficace mais une formation "one shot" ce n'est pas suffisant, il faut du suivi à long terme et régulier

Il est plus profitable qu'un réseau soit créé avec des policiers volontaires et formés qui travaillent avec des partenaires, et notre place est peut-être plus dans ce type de réseau.

Tout comme nous pourrions avoir une place dans l'analyse de pratiques que l'on pourrait proposer aux membres de la police, car nous avons notre expertise dans ce domaine et ce serait peut être plus notre place.

Diversité des territoires :

Il faut tenir compte aussi du contexte rural ou urbain, la gendarmerie est différente de la police, l'anonymat y est quasiment impossible, et il y a le problème de la distance pour les interventions d'urgence.

Formation :

Il faut former tous les services publics sur l'accueil des femmes victimes.

Bientôt demain on va nous demander de former tout le monde, les juges, les médecins, etc.... ils n'ont qu'à l'intégrer systématiquement dans le cursus de formation.

Un livret destiné aux professionnels en contact avec du public pour l'accueil des victimes a été édité et distribué.

Qu'ils soient formés est important, ils sont quand même les premiers maillons de la chaîne pour l'aide à apporter aux victimes, et ils ont une place particulière dans le déroulement des événements.

Plaidoyer :

Le planning a un intérêt à faire un plaidoyer énorme, en association avec d'autres, en réseau et il doit s'appuyer sur le système. Car les politiques ont peu d'intérêt à agir sur les sources des violences, malgré les études qui ont pu déterminer le coût que représentent les violences dans notre société. Mais s'il n'y avait plus de dominés, alors ils ne pourraient plus exercer leur domination. On le voit bien à chaque avancée il y a une réaction pour faire reculer l'avancée.

Il y a quelque chose à construire pour faire que ça change. En Espagne elles étaient des milliers, des millions dans les rues, ça a inversé le rapport de force. Tout comme pour l'IVG on s'est inspiré de ce qui s'est passé en Irlande, on pourrait s'inspirer de ce qui s'est passé en Espagne.

Mais, il manque des billes sur le comment créer ce réseau inter assos en local, des liens pour nourrir un plaidoyer commun. Sans doute est-il nécessaire d'envisager l'ensemble du parcours police justice d'une victime pour déterminer les besoins et les manques.

Ce qui est difficile désormais c'est qu'on ne se bat plus pour obtenir des droits mais pour les conserver.

- unités dédiées juges et polices comme en Espagne et tout comme il y en a déjà pour les stupés, les mineurs, les œuvres d'art, etc.....
- unités mobiles dans les zones rurales
- des moyens pour la justice et la police et appuyer leur plaidoyer
- la formation spécifique de la police est une revendication en soi
- mise en place d'un organisme comme l'IGPN mais ne dépendant pas du même ministère

Le plaidoyer doit être fait mais il faut œuvrer pour une réforme totale de la police, sans oublier que des collectifs de militants réclament la disparition de la police.

Groupe 3 :

AD 62 :

Gendarmerie et policiers viennent en formation

Ne peuvent pas refuser parce que financement publics

Ambiance particulière (rapport à la prise de parole, viennent en uniforme)
Pire formation qu'on ait faite sur les violences dans le couple
Militantes pas très fan.

AD 33 :

A force de gueuler auprès du procureur - délégué violence au commissariat central, formé, pas par le PF. Cadres formés au niveau du commissariat. Planton se passe mal, ça remonte au commissariat

Référent violence en gendarmerie (payé moitié communauté de communes, donc souvent n'en existe pas.) Quand on en a, ils bougent. Mais aussi, très (trop proches) de la population. Formés, mais on ne sait pas comment, ni par qui (en interne).

Echanges :

Précision : gendarmerie, plan de formation en interne (18.000 2020, 10.000 2021). Plan massif mais on n'en connaît pas la qualité.

Si on a envie qu'ils soient formés de la façon dont nous on l'entend, ne serait-ce pas notre rôle de les former?

Mais s'ils sont contraints, est-ce vraiment intéressant? Dans ce cas, ça ne m'intéresse pas.

Alpes-Maritimes : CIDFF forme la police. Sur le territoire de Nice on est plutôt copines avec le CIDFF, pas de doute sur la qualité.

Nuance entre nécessité qu'ils soient formés, et la qualité, et le faire nous.

AD13 :

On ne travaille pas avec eux, très peu de contacts directs. On oriente et on a des échos. On participe dans les réseaux interassos et sur certains territoires il peut y avoir des représentants police municipale et régionale. Ils donnent une image 'super formés » à fond.

On peut douter, mais ça bouge.

Solidarité Femmes 13 : anime beaucoup de temps, de formations sur le territoire.

Echanges :

Est-ce que l'idéal ne serait pas que dans la formation initiale? Oui. Pour toutes les professions en contact avec du public. C'est une recommandation de la Convention d'Istanbul

AD05 :

CIDFF le fait. Se sont placées et n'ont pas consulté d'autres assos.

Rapports pas simples PF / CIDFF

Remontent les infos

PF pas sollicité : accompagnement de dépôts de plainte - CIDFF.

AD49 :

Demande de faire de la formation. Réponse police pour quoi faire ? On est des agents de terrain, on est formés, on sait ce qu'on fait. L'AD est hostile à le faire. En grande partie composée de féministes anti-carcérales.

Est-ce notre rôle de le faire?

On est légitimes. Mais en a-t-on les moyens?

Former les formateurices? Plus sain, plus réalisable, plus à l'aise.

Pas notre rôle. On lutte absolument contre tout ce qu'ils représentent. Nos formations ne vont pas changer. Ne changera pas notre vision, ne changera pas le système. On pourrait servir leur discours et être leur caution. (Beaucoup approuvent)

Mais comment est-ce possible pour avoir un rôle dans le changement de l'accueil, alors?

Ce n'est pas notre rôle. Je pense que c'est bien que ce soit les féministes institutionnels qui les forment. Notre radicalité ne peut pas s'y faire. Plus le nombre de policiers auteurs de violence, c'est pas possible pour moi.

Exemple en Gironde : **AD33** Shainez tuée, dysfonctionnement dans la police avec policier auteur qui était toujours en poste. Mais peut-on interroger la justice également? De toute façon les femmes vont avoir à prendre ce chemin là, autant le baliser pour qu'elles le vivent au mieux. Qu'est-ce qui se passe? Quand ça se passe mal, elles nous les racontent? On va au commissariat, on demande des comptes, on envoie en référé et on envoie à la Délégué droit des femmes (c'est elle qui représente l'Etat sur les droits des femmes).

On doit être un aiguillon. Qu'on parle de la justice. Plaintes attendent, on attend des années et puis souvent ce sont des classements sans suite.

Importance du travail en réseau avec les partenaires. **AD13** (Solidarité femmes, CIDFF) dans 5 réseaux territoriaux, où se trouvent également des représentants de la police. On revendique et on est en vigilance lorsqu'on a échos. Dans leur rôle par rapport aux assos plus institutionnelles qui, elles, forment.

Plaidoyer national : des vraies politiques publiques, une réforme judiciaire, des financements. Imaginer des plaidoyers pour des réformes et des financements. On y arrivera pas toutes seules. Au-dessus du plaidoyer : s'allier au syndicat de la magistrature, avocats.

Justice :

- SPIP, PJJ (AD13, 62, 05) : profils éducateurs
- GSS : 4 jours pour agents du SPIP (AD05)

Est-ce qu'on invite les personnes victimes à porter plainte?

Le droit de choisir. En première écoute on ne fait pas de juridique. Ça pollue et ajoute vachement de pression. 62 = cellules spécifiques écoute violence, AS, courriers directs au procureur. Plus de personnes qui ont déjà porté plainte, l'accompagnement pour les personnes en cours de procédure et qui sont possiblement déboutées.

Comment les différents positionnements des associations sur la formation teintent les rapports avec elles?

Ça dépend des régions. AD33 n'a pas ce problème.

AD05 : CIDFF qui forme les flics, t'es obligé de dire que t'as réussi. Mais alors comment les dénoncer?

Confortable d'être à l'extérieur.

AD62 : Les empêche pas d'avoir un regard critique sur ce qui se fait.

AD49 : on peut pas piffrer avec le CIDFF. Pour elles, on est une association désorganisée et anarchiste. Elles font tout bien : formation laïcité, rémunération de personnes très précaires, formations sur les institutions.

Mais existe-t-il des orgas qui font de la justice autrement, sans passer par la justice?

- Le livre Féminisme et Education populaire
- La voix des Hyènes : autocollants « violeur certifié »

Former la police : cela veut dire qu'on croit à l'institution policière. Mais à quoi croit-on?

// sur les auteurs : on ne met pas notre énergie sur eux mais sur les victimes.

Je préfère qu'on s'occupe des auteurs de violences, dans un objectif de transformation sociale, que de la police.

S'exprimer publiquement sur le fait qu'on ne forme pas la police. Conséquences pour les victimes, conséquence pour les financements.

Pour que nos positions politiques les plus radicales soient assumées et écrites, notamment pour que les ADs qui refusent puissent s'appuyer dessus. Ca peut très facilement tomber sous le coup de la loi.

On est pour le travail avec la police. Mais la formation on ne le fera pas on n'a pas les moyens. Notre coeur de cible ce sont des jeunes. Non. Ce n'est pas assez radical.

AD13 : fin d'une intervention en école parce qu'enfant avait nommé violences policières et institutionnelles et avait été repris par l'animatrice.

Contrat républicain. Est-ce qu'il ne peut pas être utilisé contre nous si on se positionne sur les violences policières. Il reprend les termes de la loi. On y était déjà soumis avant.

Rappelle ce qui c'est passé à la Fédération des centres sociaux il y a quelques temps.

AD62 : Emarge à un fonds interministériel de la sécurité. Si on se positionne contre la police, ça tendarait nos rapports avec la préfecture.

Projet portant sur les femmes exilées. Difficile à porter : techniciens nous soutenaient (il y a de la marge).

Dans quelle mesure ça nous sert de la rendre évidente? Nous on ne forme pas parce qu'on est dans un rôle d'accompagnement des victimes, de prévention et d'éducation.

Est-ce qu'on dénonce les violences policières? Ca peut être pertinent à des moments dans le sens d'une lutte, de mouvements.

Défendre le projet qu'on défend. Comme pour le SNU, pas obligé de cracher, mais de dire : ce n'est pas notre projet.

Alliances : des organisations qui pourraient nous défendre. Si on s'attaque à nous, qui nous défend? Important de savoir si on décide d'aller sur une option radicale.

Visibiliser nos actions : on soutient les victimes y compris quand elles ne rencontrent pas les réponses qu'elles attendent de l'Etat.

Sur le contexte, c'est inquiétant. Les subventions : c'est pas des cadeaux. L'Etat a besoin de nous.

Congrès : le Pacte, qu'on oeuvre pour le faire retirer (AD33)

Le lien : tourner les problèmes dans un sens positif. Quand on fait de l'éducation à la sexualité, les jeunes nous disent qu'il ne se passe rien. Interpeller les pouvoirs publics.

Chercher un axe sur lequel se positionner. Ce n'est pas sûr.

Quel est l'objectif de notre message ? On ne veut pas bosser avec la police, ça ne suffit pas. A chaque retour sur un accueil insuffisant par la police on va vous interpeller. ACAB peut couper du public (vote FN dans le Nord, notamment).

Ce qui est intéressant dans un positionnement « on ne forme pas » = faite vous plaiz les copines = on pourra porter votre voix pour faire remonter les dysfonctionnements.
Quant à « La police tue », on peut y aller. Est-ce qu'on peut se permettre de ne pas dénoncer et de se couper de toutes les personnes qui en pâtissent.

